Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse

Band: 18 (1938)

Heft: 1

Artikel: Le Pays de Vaud se dépeuplait-il au 18e siècle?

Autor: Olivier, Eugène

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-73570

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Pays de Vaud se dépeuplait-il au 18e siècle?

Par Eugène Olivier.

Sommaire.

1.	Sa dépopulation est tenue pour une vérité de fait	17
	Tissot, Muret, Loys de Cheseaux au 18e siècle. J. Olivier, Verdeil, P. Maillefer. MM. Rossier, Gilliard, Bloesch. Mais le recensement de 1764?	
2.	Pourquoi Berne se résolut à faire un recensement	21
	Une crise de confiance.	
3.	Intervention de la Société économique de Berne	26
	Documents publiés dans ses Mémoires, 26 — La question fait l'objet d'un concours, 28 — Les mémoires de Muret et de Ch. de Loys, primés, 31 — Paroles imprudentes du secrétaire de la Société, 32 — J. J. Rousseau: J. P. Süssmilch, 33 — Mauvaise humeur de LL. EE., 37 — Comparaison avec l'affaire Waser, 39	×
4.	Comment le recensement de 1764 a été fait et ce qu'il nous apprend.	41
	Tabelles paroissiales et résumés par bailliages, 41 — Principales erreurs, 41 — Ce que le gouvernement cherche à connaître: 1º l'état de la population, 45 — 2º le mouvement de la population au cours des dix années précédentes, 47 — Appréciations des ministres, 49, 54 Baptêmes et morts de dix ans; excédent considérable des premiers, 52 — Immigration et émigration; elles se font équilibre, 53 — Le pays «peuple» vigoureusement, 57	
5.	Le mémoire de Muret	60
	La personne de l'auteur, 60 — Comment il a préparé son mémoire, 64 — Ses deux arguments successifs; il abandonne le premier (diminution des baptêmes) et se laisse entrainer par le second (extrême gravité de l'émigration) à des calculs qui ne se peuvent admettre, 70 — Il a connaissance, au dernier moment, des résultats du recensement officiel; il en extrait des données capitales, mais seulement celles qui lui conviennent. Elles vont troubler l'ordonnance de son texte et y introduire des contradictions, 72	•
	er and the state of the state	

Ce qu'il faut penser de sa critique de l'influence néfaste des villes, 79

A la fin du siècle, Berne laisse publier les résumés annuels du mouvement de la population, de 1778 à 1794. Il continue à être favorable, 82 — Muret a dû les connaître, 84 — Le tableau du châtelain Bourgeois, 85

Le pays s'est rapidement désintéressé du problème qui l'avait un moment inquiété, 87

Appréciation générale du mémoire de Muret, 88

Résumé et	conci	lusi	ions					30 0						•					90
Appendice	•			•		•			•	•		•		•		•			94
Témoi	ignag	es	con	tem	ipoi	rain	s a	attes	stan	t	des	per	tes	de	ро	pul	atio	n	

1. Sa dépopulation est tenue pour «une vérité de fait».

«La diminution du nombre des habitans de ce païs est une vérité de fait, qui frappe tout le monde, et que les dénombremens démontrent». C'est par ce coup de clairon que Tissot ouvre son Avis au peuple, écrit en 1760, publié en 1761. Personne ne proteste; bien plus, LL. EE. acceptent dès la seconde édition que l'ouvrage leur soit dédié; elles récompensent l'auteur et ne cesseront jamais de lui témoigner hautement leur estime; c'est donc avec leur approbation que les innombrables éditions de cet ouvrage célèbre signalèrent au monde entier la déchéance de leur pays romand. Aucun doute ne semble ainsi pouvoir subsister sur la réalité du fait. Non seulement Tissot a soin d'éviter les expressions vagues; il affirme tout droit et crûment; mais il avance à l'appui l'argument décisif: les dénombrements. Et le tout est endossé par l'autorité suprême.

Bientôt ce seront le doyen Muret, qui écrit en 1764: « la dépopulation du pays est bien constatée, et même une dépopulation assez considérable » ¹; le professeur de Loys de Cheseaux, qui la compare à une gangrène qui dévaste le pays ².

¹ Mémoire sur l'état de la population dans le pays de Vaud, Yverdon 1766; 85.

² Essai sur la popul. du Canton de Berne, particulièrement du Païs de Vaud; Soc. oecon. de Berne, 1766, III, 90.

Ce que ces vaudois éminents, bien placés pour juger, affirment avec tant de netteté, leurs successeurs l'ont considéré comme un fait acquis. Juste Olivier 3 s'en rapporte à Muret et à Tissot pour la réalité du fait et l'explique comme un fruit de l'administration bernoise: les communes dépouillées, aucun ressort politique, aucune union; tout ensemble était désorganisé; « au milieu de la tranquillité de l'activité privée et, il semble, de l'abondance, il y avait donc un germe de stérilité et de mort ». Verdeil, qui expose en détail la naissance des mémoires de Muret et de Loys, ne fait aucune réserve sur leurs conclusions; son avis est que Berne « laissait le pays s'appauvrir et se dépeupler » 4. P. Maillefer revient à plusieurs reprises sur ce sujet5; s'il estime que pour les villes en général l'absence de statistiques rend les appréciations incertaines, du moins Lausanne serait tombée de 10 000 habitants à 7000; quant aux villages, il ne subsiste pas de doute, ils se dépeuplent de façon inquiétante. M. Edmond Rossier, dans la notice qui ouvre le volume du centenaire de l'indépendance vaudoise 6, après avoir rappelé la vogue dont le Pays de Vaud et Lausanne jouissaient au temps de Rousseau, de Voltaire, de Gibbon, ajoute: « Mais que tout cela était insuffisant et futile! A quoi servaient les bons mots et les petits vers, quand la population de notre pays allait diminuant sans cesse et que, à l'absence de vie politique, venait s'ajouter le malaise social?» A son tour, M. Charles Gilliard tient que «le pays s'appauvrissait et se dépeuplait ... Les jeunes gens quittaient en masse la terre»; paresse, ivrognerie, goût du luxe, ruinaient les populations. De quoi personne, d'ailleurs, ne songeait à rendre le gouvernement responsable?. Le sens général de toutes ces appréciations est encore approuvé par M. H. Bloesch: le mémoire de Muret n'a pas seulement fait un beau tapage; il a forcé à réfléchir; ses conclusions étaient justes 8.

³ Le Canton de Vaud (1837), 1271 s.

⁴ Histoire du Canton de Vaud (1854), III, 256 ss.; 181.

⁵ Revue historique vaudoise (RHV) 1893 (Le Pays de Vaud au 18e s.); Ibid. 1899 (Le doyen Muret); Histoire du Canton de Vaud (1903), 369/370.

⁶ Au peuple vaudois (1903), 4.

⁷ DHBS, VII, 1933, art. Vaud, p. 61.

⁸ H. Bloesch, Siebenhundert Jahre Bern, 1931, p. 88 s.

En présence d'une pareille unanimité, on est tenté d'admettre qu'il y a chose jugée; qu'il est superflu, sinon même impertinent, de rouvrir le débat. Pourtant, rien qu'à reprendre la phrase de Tissot, si courte, nette et ferme qu'elle soit, elle est déjà trop longue pour ne pas éveiller quelque surprise. On se demande tout naturellement quels sont « les dénombremens » sur lesquels il fonde sa « vérité de fait »; ne les cherchez pas, vous ne les trouveriez pas, il n'y en a point. Qu'a-t-il voulu désigner sous ce terme? Ce ne pouvaient être que quelques enquêtes locales, menées par un pasteur et dont on parlait dans les salons. Continuant à peser les témoignages contemporains, nous ne tarderons pas à voir qu'ils se ramènent tous à deux sources; l'une est le mémoire de Muret et l'autre, l'opinion courante, telle qu'elle prévalait vers 1760. Or cette opinion ne saurait commander notre assentiment que par les preuves sur lesquelles elle s'appuie; et nous venons de voir ce que valent celles de Tissot. Loys n'en donne pas davantage. En sorte qu'en définitive tout le poids de la thèse dépopulationniste repose sur le seul écrit du doyen de Vevey.

Or il existe un document, auquel on n'a pas jusqu'ici accordé l'attention qu'il mérite, le recensement officiel de 1764. Ce n'est que grâce à lui, en le comparant au mémoire du doyen Muret, qu'il devient possible d'expliquer certaines singularités de ce mémoire, ses contradictions déconcertantes; grâce à lui qu'il est possible d'aboutir à une conclusion dépourvue d'ambiguité. Si les volumes qui contiennent ces chiffres sont restés jusqu'ici inutilisés, ils le doivent pour une part aux vicissitudes de leur histoire. Partis pour Berne sitôt le recensement terminé, ils y restèrent sans que LL. EE. aient songé à en publier les résultats 10. Cent ans s'étaient écoulés lorsque ce premier recensement

⁹ Reconnaissons qu'elle n'est pas absolue. Nous reviendrons sur le témoignage de ces rares contradicteurs. D'ailleurs, si cela eût été nécessaire, nous aurions pu nous autoriser de la réserve expresse dont M. Gilliard fait suivre son exposé: «L'histoire de cette période est très mal connue; elle n'a jamais été étudiée sérieusement».

¹⁰ Un résumé du recensement de 1764 fut publié, pour la première fois après Muret, dans *Schlözer's Briefwechsel*, 1780, Heft 32, p. 121—123; un des tableaux, tous très sommaires, contenait des indications que ne donne pas Muret. Au cours du procès qui lui coûta la vie, Waser (v. ici p. 39) fut

bernois fut imprimé par les soins de l'autorité; à ce moment, Berne ne savait ce qu'étaient devenus les volumes originaux du dénombrement de son ancien pays romand; il ne disposait plus, pour Vaud, que du bref résumé qui en conservait seul le souvenir dans ses archives ¹¹. Vaud, de son côté, ne fit pas davantage; dans la statistique officielle parue en 1864 ¹², deux petits tableaux donnent, l'un la population par bailliages, en regard des mêmes chiffres rectifiés par Muret (avec les baptêmes et décès de 10 ans), l'autre, les habitants, par sexes et classes d'âge, pour les quatre classes ecclésiastiques; sans aucun examen critique de la source à laquelle l'éditeur a puisé et qu'il ne mentionne même pas. Quand ces volumes sont-ils revenus de Berne à Lausanne? Le souvenir ne s'en

inculpé d'avoir communiqué ces tables au publiciste de Göttingue; rien ne montre pourtant que le gouvernement bernois se soit plaint à Zurich (communication de M. G. Kurz, archiviste de l'Etat de Berne). — Plus tard, à partir de 1778, LL. EE. se préoccupèrent de suivre la marche du mouvement de la population; mais là encore, sans mettre le public au courant. Voir plus loin, p. 82 ss.

¹² Statistique du C. de Vaud, 2e livr. 1864, p. 30/31. — Ouvrage publié par le Dép. de l'agriculture et du commerce.

¹¹ Beiträge z. Statistik d. Kantons Bern, 1e Livr. 1860, par le prof. B. Hildebrand. Aux p. 48/9, 5 lignes; 50/51, 1 ligne; 52/53, la population de 16 villes de Vaud. Dans ce tableau, il faut lire Oron, et non Orbe; aucun recensement n'a été fait à Orbe, ville d'un bailliage médiat. Une erreur plus sérieuse est celle qui attribue à la classe de Morges (p. 48/9) seulement 2564 mariages, le 9.49 % de la population, les autres classes dépassant 16 et 17 %. Ou bien le copiste aura inscrit 2564 à la place de 4564; ou bien il aura confondu le chiffre du bailliage avec celui de la classe. Nous avons trouvé 2610 mariages pour le bailliage de Morges, 751 pour celui d'Aubonne, 141 pour Bonmont, 1084 pour Nyon, soit 4596 pour les bailliages qui constituent approximativement la classe de Morges. Muret attribue 4603 mariages aux paroisses de la classe. Elle arrivait donc, en réalité, au même taux que les autres, 16.9 %. Cette même erreur figure déjà dans Schlözer's Briefwechsel, p. 121; dans la Beschreibung der Stadt und Republik Bern, I, 1794, 345; dans Norrmann, Geogr. statist. Darstellung d. schw. Landes, 1795, I, 421. — Hildebrand constate la présence aux Arch. de Berne de 6 vol. 8 º contenant le recensement de 1764 et l'absence du volume concernant la capitale et des deux volumes de Vaud. En réalité ce ne sont pas deux, mais quatre volumes qui avaient recueilli les relevés paroissiaux pour le pays romand. Par leur disposition et leur reliure, tous ces volumes, des pays allemands ou du pays romand, sont identiques.

est pas conservé; ils auront pris place dans un des convois qui ramenèrent dans notre canton, devenu indépendant, une partie des documents vaudois retenus à Berne sous l'ancien régime; restitution qui s'étala sur une quarantaine d'années à partir de 1798 ¹³. Ils comprennent d'abord quatre volumes in80, qui renferment les chiffres obtenus directement par les pasteurs, alignés paroisse par paroisse, un volume étant consacré à chacune des classes du pays romand immédiat, Lausanne, Morges, Payerne, Yverdon ¹⁴. Ces premiers résultats ont ensuite, par les soins des bureaux baillivaux, été groupé et condensés, cette fois par bailliages, et réunis en un volume in-folio ¹⁵.

Grâce à ces deux sources, le recensement officiel et le mémoire de Muret, l'un éclairant l'autre, nous verrons qu'il est possible aujourd'hui de répondre à la question posée; d'y répondre autrement que nos historiens ne l'ont fait, et avec une certitude qu'ils n'ont pas possédée.

2. Pourquoi Berne se résolut à faire un recensement.

Lorsque, en l'an 60 avant J.-C., les Helvètes eurent décidé de quitter leur pays pour chercher en Gaule une nouvelle résidence, ils consacrèrent deux années à préparer leur expédition. Cela les conduisit, entre autres, à une opération tout à fait extraordinaire, que l'on n'eût certes pas attendue d'un peuple à demi barbare, et qui montre avec quelle sagesse ils avaient étudié leurs plans jusque dans les détails: le dénombrement de leur population. Non point approximatif, mais nominatif, distinguant les hommes en état de porter les armes, les enfants, les vieillards et les femmes, comme le montraient les tablettes en langue celte et caractères grecs qui furent trouvées dans le camp des vaincus et remises à César après

¹³ Dictionnaire historique... du C. de Vaud, par E. Mottaz, I, 80, art. Archives, par Max. Reymond.

¹⁴ Archives cantonales vaudoises (ACV), cote E a 2, 4 vol. 8 °.

¹⁵ ACV, cote E a 1, 1 vol. folio. Les tables statistiques y sont accompagnées des mémoires des pasteurs sur l'état matériel et moral de chaque paroisse. Une copie de ces mémoires, en deux vol., est à la Bibliothèque cantonale, cote C 460, portant l'ex-libris de V. Bernard Tscharner. Celuici était membre de la commission du recensement.

la bataille. Par là nous savons que cette migration, qui devait être la dernière de celles entreprises par une peuplade celtique et qui allait par l'intervention de César ouvrir notre pays à la civilisation romaine, mit en marche 263 000 Helvètes; avec leurs associés pour l'aventure, 368 000 migrants en tout, dont le quart portant des armes ¹⁶.

La valeur vraiment unique du dénombrement helvète ressort d'un simple rapprochement de dates: ce n'est que dix-neuf siècles plus tard que fut reprise pour la première fois une statistique de cette envergure, couvrant l'ensemble de la Suisse et instituée selon un programme établi par l'autorité centrale, le recensement de 1836—1838. Il y avait bien eu auparavant deux estimations générales, en 1817, et déjà sous la République Helvétique, en 1799, toutes deux basées sur les relevés approximatifs des registres paroissiaux; leur exactitude ne devait pas dépasser, si même elle l'atteignait, celle du dénombrement effectué par les Helvètes. On pensa en effet qu'il manquait bien 200 000 âmes aux 1 687 900 inscrites en 1817 17, les cantons ayant réduit le chiffre de leurs habi-

¹⁶ De bello gallico, I, 29. Au dire de César (I, 5), les Helvètes possédaient alors 12 bourgs fortifiés et 400 villages.

¹⁷ J. Picot, Statistique de la Suisse, Genève/Paris, 1819, 10. — Pour Vaud, Rengger, qui avait une connaissance de première main de ces opérations, distingue trois recensements, en 1798 (ordonné par la Chambre administrative), 1799 et 1803; il estimait que le second était probablement le moins inexact, et que le troisième, au lieu de 144 000 âmes, aurait dû en montrer env. 150 000. Voir son ouvrage inachevé, Des mouvem. de la pop. du C. de Vaud pend. les années 1803-1810 (1812), p. 32 s. - Le recensement de 1799 avait déjà été consulté par le doyen Bridel; il en donne les chiffres pour tous les districts de Vaud (Conserv. suisse, VII, 40 ss., en les attribuant par erreur à l'année 1801); il les a comparés pour chaque paroisse avec ceux de Muret pour 1764 et constate une augmentation de 20 220 individus, environ le 1/5 de la population initiale, fixé par lui à 106 157. Malheureusement, il ne donne pas les chiffres par paroisses ou communes, et les totaux qu'il dit emprunter à Muret s'écartent notablement de l'original. - La Statistique du C. de Vaud (1864, II, 31) reproduit les mêmes chiffres que Bridel pour les bailliages, sans indication de source. - Comme on ne sait ce que sont devenus les registres des recensements de 1798 et 1799 pour Vaud, il est en somme impossible d'utiliser les renseignements trop rares ou trop peu solides conservés par Bridel ou Rengger.

tants, pour voir réduire en proportion les contingents en hommes ou en argent qu'ils pourraient être appelés à fournir.

Cantons ou villes ne s'étaient guère montrés plus intéressés que la Confédération à établir l'état de leur population et à suivre ses fluctuations 18. Avant le 18e siècle, pour que les autorités se décident à des opérations de ce genre, il fallait des raisons spéciales, pressant besoin d'argent, menace de guerre obligeant à des levées militaires. On comptait les « feux », ou les hommes en état de porter les armes, ou les personnes assujetties à l'impôt. Il arrive même que ce soit à l'initiative d'un particulier que nous devons tel précieux renseignement de cet ordre, ainsi l'enquête, unique pour l'époque et admirable de méthode et d'exactitude, menée par Félix Plater sur la peste de Bâle de 1609 à 1611 19. Mais, une fois passée l'alarme, on oubliait aussi bien le recensement que ce qui y avait donné lieu. On n'avait pas l'idée que ces chiffres reflétaient l'état politique, économique, social, du pays, et qu'il valait la peine de les noter à intervalles pas trop éloignés.

De tous les états faisant aujourd'hui partie de la Confédération, un seul possède dès le milieu du 18e siècle une statistique régulière de sa population, la principauté de Neuchâtel. Le premier recensement avait été ordonné pour l'an 1752 par le souverain, Frédéric II de Prusse; il se fait dès lors régulièrement

¹⁸ Appenzell Rh-ext. procéda à un recensement en 1667, Zurich en 1671, Soleure en 1692; ce sont les premiers en Suisse. Au 18e siècle, onze cantons firent des dénombrements, en général par le moyen d'un relevé des registres de paroisse. Voir J. J. Kummer, Geschichte der Statistik in der Schweiz. Journ. de Stat. suisse, 1885, p. 1 ss.

¹⁹ F. Plater, Observationes, p. 301—317; Alb. Burckhardt, Demographie und Epidemiologie der Stadt Basel, 1908. — Encore à Bâle, en 1765, le Magistrat manifesta l'intention d'établir chaque année le nombre des morts, dans la ville et le pays, par âge, sexe et cause de décès (probablement à la suite de deux publications du prof. J. R. Zwinger dans les Acta Helvetica... en 1755 et 1759). La faculté fit des propositions pour la rédaction de tableaux. Mais rien ne se fit (Alb. Burckhardt, Gesch. der Mediz. Fakultät Basel, 1917, 223/4). — A Zurich, J. U. Blaarer publie dans les Abhandl. der Naturforschenden Gesellschaft in Zürich (1764), II, 277—308, un Entwurf allgemeiner politischer Gemeinde-Tafeln; là encore, le projet, quoique présenté et appuyé par des personnages influents, ne dépassa pas l'étape du mémoire.

chaque année au 1er décembre. Aux renseignements exigés d'emblée, concernant les personnes (profession, origine, sexe, âges répartis en trois classes), s'ajoutent dès 1761 de nombreuses précisions sur l'état civil (mariages, baptêmes, morts d'enfants, d'adultes, de nonagénaires). Si bien que les fluctuations de la population du canton de Neuchâtel peuvent être suivies depuis 1752, avec les hausses, les baisses, l'influence de l'immigration, la natalité, la mortalité, année par année 20.

Rien de pareil dans le canton de Berne et par conséquent pour Vaud. LL. EE. gardaient en mémoire l'exemple donné par Dieu, châtiant le roi David pour avoir, dans un mouvement d'orgueil, fait procéder au dénombrement de son peuple 21; elles ne voulaient pas s'exposer à pareil risque. Aussi, si nous laissons pour le moment de côté le seul relevé général des feux que Berne a fait faire dans le pays romand en 1559 et de menues enquêtes locales, le recensement de 1764 est un évènement unique pour notre pays. Il n'est même pas aisé de savoir ce qui a pu engager LL. EE. à l'ordonner; certain, par contre, est qu'elles regrettèrent la publicité qui lui fut donnée et qu'elles se promirent de ne pas recommencer de longtemps. On a supposé que des raisons d'ordre militaire avaient seules été déterminantes 22. D'autre part, le mandat portant ordre de dresser des états généraux des bourgeois et habitants de chaque lieu 23 était accompagné de directions de l'Illustre Chambre de revision pour les pauvres, exigeant un rapport fidèle des circonstances dans lesquelles tous les dits bourgeois et habitants se trouvent et particulièrement les pauvres de chaque endroit; une tabelle spécifique des pauvres devait être jointe, détaillant la situation de chacun, la manière dont ils sont assistés; etc. Les cahiers contenant les rapports joints par les pasteurs à leurs

²⁰ Dr. Guillaume, Mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel, de 1760 à 1875. Journ. de Statist. suisse, 1876, p. 205—214; 1877, p. 31—47, 149—172.

²¹ II Samuel, 24.

²² C'est l'avis de Hidber, Arch. d. histor. Vereins des K. Bern. Bd. III, H. III, 99 ss. (U. d. tieferen Ursachen des Burgunder- und Schwaben-krieges...)

²³ Du 3 août 1764, transmis par les baillis en sept. ACV, E a 1, couverture.

tabelles de chiffres, constituent une riche mine de documents sur l'état matériel et moral de nos paroisses vaudoises ²⁴. Mais ici encore il s'agit plutôt d'un à-côté; Berne n'a pas mis en scène un recensement de tout le canton — partie allemande aussi bien que romande — pour se renseigner sur le paupérisme dans le Pays de Vaud. En sorte que la conclusion la plus probable est que LL.EE. ont espéré avant tout, en recourant à un acte aussi grave et aussi inusité, qu'il leur fournirait une arme utile pour mettre fin à ce qu'on pourrait appeler une crise de confiance.

Une plainte, en effet, devenait de plus en plus fréquente et trouvait de plus en plus créance: On entendait dire partout que certaines parties du canton se dépeuplaient et tout particulièrement le Pays de Vaud. Si ce fait s'avérait exact, ce n'étaient pas seulement les conséquences économiques qui devaient inquiéter LL.EE.; mais comment la confiance des sujets n'eût-elle pas été ébranlée; et ce qui eût été plus douloureux encore, la confiance que le gouvernement lui-même avait dans son pouvoir et ses mérites? N'était-il pas le père de ses sujets; leur prospérité, l'accroissement de leur bienêtre n'étaient-ils pas sa première préoccupation? Sa sagesse et sa puissance allaient-elles se trouver mises en échec par des forces obscures, encore inconnues, déjà à l'oeuvre, et avec un succès trop évident? Voilà ce que chacun devait se dire; et non point les mécontents seulement, qu'il eût été facile de mettre à la raison, mais les partisans les plus fermes du régime, et les chefs de l'Etat euxmêmes. Plus était grande la confiance dans leur pouvoir, plus un indice aussi évident de faillite devait paraître de mauvais augure. C'est bien ainsi que la situation fut interprétée par tous ceux qui eurent l'occasion de faire connaître leur sentiment; et à mesure que l'opinion publique s'alarmait, le gouvernement dut se préoccuper de corriger ces fâcheuses impressions. Nier le fait n'eût servi à rien; trop de personnes étudiaient le problème et arrivaient, l'une après l'autre, à se convaincre de sa réalité; le mieux devait être de commencer par se renseigner sérieusement. C'est là, croyons-nous,

²⁴ Utilisée par P. Maillefer, *Le Pays de Vaud au 18^e siècle*; RHV 1893. Les rapports originaux accompagnent les tables de recensement par bailliages, ACV, vol. E a 1.

même si le gouvernement ne le proclama pas, que nous pouvons, sans trop de risque d'errer, chercher la raison qui inspira à LL.EE. le désir de « dresser les états généraux » des habitants de leurs pays.

3. Intervention de la Société économique de Berne.

La tribune où furent apportés ces faits et discutées leur signification et leurs conséquences, où les remèdes enfin furent proposés, est la Société économique de Berne. Le retentissement de ces débats fut considérable, non seulement dans les limites du canton, mais bien au delà. Grâce aux *Mémoires* de la Société, complétés par les documents de ses archives, leur écho parvient jusqu'à nous sans être trop affaibli par les années ²⁵.

Les premiers indices datent de 1761; le 4 juin, le comité fait lecture d'une lettre de M. Chabot de Chandieu, adressée au secrétaire français de la Société, Elie Bertrand, sur la dépopulation du district de Mont à la Côte. Il propose comme remède l'établissement de bergeries ²⁶. Le 1^{er} novembre, J. L. Muret écrit à la Société et mentionne un mémoire en préparation; à la suite de cette correspondance les Mémoires parus en 1762 contiennent cette note, p. 15: « M. Muret, Ministre, Secrétaire de la Société correspondante de Vevai, travaille à des recherches aussi exactes qu'importantes sur

²⁵ Outre les Mémoires de la Société économique de Berne qui paraissaient simultanément en une édition française et une allemande, 39 vol. 80 de 1760 à 1772, voir A. Oncken, Der ältere Mirabeau und die Oekon. Gesellschaft in Bern, Berne 1886. — A. Lauterburg, J. L. Muret, ein schw. National-Oekonom und Statistiker des 18ten Jahrh., publié d'abord dans le J. de Statistique suisse, 1888, puis corrigé et remanié, Berne, 1893; je le citerai d'après l'édition de 1893. Lauterburg, tout en reconnaissant les mérites de Muret, a fort bien vu les principaux points faibles de son travail; il n'a manqué au critique bernois que de connaître le recensement officiel. — Surtout Conrad Bäschlin, Die Blütezeit der Oekon. Gesellschaft Bern, 1917, vol. I. Malheureusement, ce premier volume, le seul paru jusqu'ici, ne contient que fort peu de chose sur le sujet qui nous intéresse ici. Il faut souhaiter que la suite ne tarde plus trop.

²⁶ Pour les indications qui suivent, empruntées aux *Mémoires de la Société économique*, je me borne à indiquer chaque fois le volume et date ou page.

la population du Pays de Vaud.» Ses lettres sur ce sujet deviennent de plus en plus fréquentes et sont accompagnées de projets de Tables calculées (14 janv., 11 mars, 12 juin 1762); les 22 avril et 6 mai, un autre vaudois, Loys de Cheseaux, à son tour envoie un projet de Tables de population. Le 7 juillet 1762 le problème de l'émigration vaudoise est posé par Graffenried de Burgistein. Aussi la préface des Mémoires parus en 1763 fait-elle prévoir une étude plus détaillée; après avoir constaté combien nous dépendons de l'étranger, surtout pour les articles de luxe, elle continue: « Tâchons donc de diminuer autant que possible cette dépendance. Essaïons de fabriquer des étoffes de laine qui servent pour notre vêtement... Si la main d'oeuvre nous manque, il seroit fort aisé de l'attirer du dehors, sans l'enlever à nos charuës.

« Ce sujet nous conduit à l'examen de la dépopulation, généralement aperçuë dans le païs, rapide dans quelques contrées 27, et nulle part assés observée, calculée ou combattuë... On ne sçauroit, sans afoiblir cet état, négliger la conservation des habitans et leur reproduction. Nous souhaiterions que les recherches sur ces matières pussent conduire à la découverte de quelques moïens sûrs et praticables, ou de motifs assés forts, sans gêner la liberté, pour arrêter l'émigration de tant de sujets, que l'illusion des services militaires, une ambition imprudente et le désir aveugle de s'enrichir, enlèvent tous les jours à notre patrie. On réussira plus aisément peut-être, en cherchant à réparer ces pertes par l'accueil fait aux étrangers, que des principes de religion ou des motifs de liberté attireroient infailliblement, si tant de constitutions exclusives n'y mettoient obstacle. Il faudroit donc que l'intérêt isolé de nos petits corps civils, se prêtât facilement à la réception de ces nouveaux habitans et ne mit point cette faveur à un trop haut prix.

« Nous voïons tous les jours des membres d'une communauté, trop jaloux de leurs avantages privés, esclaves d'un intérêt erroné, se prévaloir du droit stérile d'une puissance exclusive, pour refuser à de nouveaux colons la participation d'un terrein vaste et superflu, dont les productions se multiplieroient à proportion du nombre des mains admises à le cultiver » . . .

²⁷ S'adresse au Pays de Vaud.

Mais la Société économique ne se borna pas à exposer, par la plume de son secrétaire Nicolas Emmanuel Tscharner, ce qu'on pensait dans son comité de la dépopulation du pays romand, de ses causes, des remèdes possibles; elle va y intéresser le pays entier en décidant que la question sera posée au public et fera l'objet de prix. Dès sa fondation, elle avait ainsi, chaque année, proposé une ou deux questions et publié dans ses Mémoires les travaux primés par elle; des Vaudois avaient eu leur bonne part dans ces joutes, le pasteur Jean Bertrand, d'Orbe, ayant été primé trois fois, et le conseiller Seigneux de Correvon, de Lausanne, une fois. L'une des deux questions inscrites pour 1764 fut donc: « Tableau de l'état de la population dans le canton en général ou dans quelque district particulier; en cas de dépopulation, les sources et remèdes ».

Cette annonce éveilla des échos immédiats. Un numéro prochain du Journal Helvétique 28 contient une Lettre, anonyme, sur les Causes de la dépopulation du Pays de Vaud, qui énumère déjà les «causes prochaines»; elles frappent tous les yeux: recrues chaque année plus nombreuses, services domestiques, émigration commerciale. Mais tout cela repose sur une « première cause », « les principes de nôtre état national ». Et l'auteur décrit le morcellement excessif des terres, provoquant leur abandon; l'habitude de distraire les engrais pour les vignes, d'où l'infécondité des champs; d'autre part l'augmentation des frais de culture des vignes et la mévente croissante des vins font « que la ruine de nos vignerons est certaine, puisqu'elle est fondée sur le calcul ». Le blé des états voisins inonde le pays. « Ainsi tant que nos bonnes terres, fertilisées par les travaux et les engrais, produiront beaucoup de denrées, qui n'ont pas d'écoulement, si le bon oeconome augmente encore leur produit, c'est sa perte. Nous devons donc attendre des Règlements de police, qui puissent indemniser le cultivateur de ses frais, par l'écoulement de ses denrées, et l'on pourra chercher ensuite des remèdes à nôtre dépopulation».

A la Société économique, les avis affluent. Le pasteur Emmanuel Sprüngli, de Neuenegg, déclare: « Chacun sait que le nombre des familles diminue d'année en année; ça et là on laisse des

²⁸ Ou Nouvelliste suisse. Neuchâtel, déc. 1763, p. 658-664.

maisons tomber en ruïnes; on en démolit même sans que personne songe à les rétablir; un grand nombre d'autres maisons qui existent encore ne sont point habitées; les villes se plaignent, ou se vantent du petit nombre de leurs habitans, et dans les campagnes on ne peut se pourvoir suffisamment d'ouvriers; de là vient que le journalier pour sa main d'oeuvre et le domestique pour son service, veulent avoir des gages considérables. Et si l'on doit juger de la population par le nombre de ceux qui naissent et de ceux qui meurent, il est manifeste que les habitans doivent plutôt diminuer qu'augmenter, sans même parler de ceux qui s'expatrient châque année, et dont il revient à peine le cinquième, les quatre cinquièmes restant devant être considérés comme perdus pour le païs ».

Les étrangers se figurent la Suisse surchargée de population et s'expliquent par là « les sorties continuelles [d'émigrants] qui sont devenuës d'usage chez nous plus que chés aucun autre peuple ». A juger sur les apparences, il semble en effet, à voir « ce grand nombre de Suisses que l'on trouve aussi communément que les Juifs dans tous les païs, jusque dans les Indes, . . . qu'il est naturel d'en conclure qu'il y a une excessive population parmi nous ». Combien la réalité diffère de ces suppositions! ²⁹

Ou M. de Werth, Seigneur de Toffen, Membre du Conseil Souverain de Berne, ancien Baillif de Vevey, exposant un « Exemple de partage d'un pâturage commun », déclare en passant: « Cette malheureuse disposition de la plûpart des villes, bourgs et villages du canton de ne point recevoir de bourgeois, est une raison de la dépopulation, et la jouïssance des pâturages, un de leurs motifs secrets. Il semble que la plûpart des communautés et corporations dans notre païs soient autant de tontines où les survivants espèrent d'hériter les morts; ensorte que le sistéme des partages une fois adopté, le principal obstacle à la réception des bourgeois, seroit levé en divers lieux » ³⁰.

Ou encore, J. F. D. Burnand, de Moudon, remet à la Société, le 24 septembre 1763, un Essai, sur l'état de la population de la

²⁹ 1763, IV, p. 19: «Seroit-il avantageux de partager les communes, d'abolir le parcours», etc. etc.

³⁰ Ibid., p. 207-212.

ville de Moudon, dont le comité prend connaissance le 9 novembre, et sur lequel nous reviendrons plus loin; il conclut à une dépopulation rapide ³¹.

Jusqu'ici aucune allusion n'a été faite à une responsabilité du gouvernement dans cet état de choses. Les critiques sont d'ordre général, le goût du luxe, la passion d'émigrer, de s'enrôler; ou si elles s'adressent à l'autorité, c'est aux communes qu'elles s'en prennent, à leur étroitesse, à leur égoïsme; reproche qui en définitive retombe sur les communiers eux-mêmes. C'est encore, à quelques nuances près, ce que dira la préface du premier volume de 1764, en annonçant le concours; mais cette fois le Pays de Vaud est expressément nommé, l'ancienneté du mal est proclamée, on reconnaît que la menace s'étend à la ville même de Berne; enfin la phrase sur « la crainte de dévoiler notre propre foiblesse » ne dut pas être goûtée du gouvernement.

«L'Etat de la population dans notre pays, fera l'objet du prix pour l'année courante. Il y a près d'un siècle que déjà l'on soupconnoit une dépopulation dans le pays de Vaud. Longtemps auparavant l'empressement honteux des Suisses pour le service militaire, nous a valu la réputation singulière d'une fécondité onéreuse. Maintenant nous sentons tout le faux d'un préjugé aussi absurde. La diminution du nombre des habitans s'accroît châque jour dans une province considérable du Canton; et si une raison pouvoit empêcher les recherches sur cette matière, il faudroit que ce fût la crainte de dévoiler notre propre foiblesse. Cependant la connoissance de l'étendue et de la source du mal est le premier pas vers la découverte des remèdes. En s'éloignant des principes de nos ancêtres, cette capitale même a été exposée aux inconvénients de la dépopulation. Le nombre des enfans qu'on y bâptisoit annuellement étoit, vers le milieu du siècle passé, le double du nombre produit ces dernières années.

« Posteri, posteri, vestra res agitur!»

³¹ 1764, I, p. XL. Le manuscrit est aux archives de la Soc. écon., à Berne. — Jacques-François-Daniel Burnand, 1740—1796, notaire à quinze ans, secrétaire du Conseil, assesseur baillival. V. Recueil de généalogies vaudoises, t. I, 270. — Cf. plus loin, Appendice, p. 96.

«Il y a deux moyens pour rémédier à la dépopulation: l'un d'exciter l'industrie des anciens habitans, l'autre d'accueillir les nouveaux colons. Vraisemblablement, les précautions les plus sages et les plus sévéres ne suffiront point seules, pour arrêter la désertion du peuple; aussi longtemps que nos voisins entretiendront des armées nombreuses, que l'Angleterre et la Hollande préféreront nos jeunes gens pour leur service domestique, et que l'Amérique septentrionale ne sera pas rassasiée de nouveaux avanturiers »...³².

Les candidats au concours furent nombreux. Les archives de la Société économique renferment encore neuf manuscrits 33 traitant de la dépopulation du pays, auxquels n'échut point l'honneur accordé aux deux primés, la publication dans les Mémoires; leurs auteurs considèrent comme démontrée la réalité du phénomène dont ils se bornent à rechercher les causes afin de les combattre; ils n'en indiquent guère qui ne soient mentionnées par Muret. La Société économique avait en outre reçu au cours de 1764 plusieurs communications sur le sujet; en janvier une lettre d'Engel, bailli d'Echallens, contenant des considérations sur la dépopulation du Pays de Vaud; une de Loys de Cheseaux, qui s'occupe du millet d'Afrique, des abeilles, et aussi de la dépopulation; une de Muret, examinant les moyens proposés jusqu'ici pour remédier au mal. En avril et en août arrivent des contributions de l'un de ces Suisses que l'on accusait de travailler au dépeuplement, un officier aux régiments étrangers: le capitaine Schweizer, à Novare, donne son avis sur la dépopulation du pays, ses causes, la manière de l'établir et de la calculer; il fournit les tables de population de la ville de Tortone. Le 20 octobre, c'est un Anonyme qui propose, pour arrêter le cours de la dépopulation, l'acquisition du droit de bourgeoisie par les femmes.

Le 9 mars 1765, le Comité a achevé le tri des concurrents et fait son choix: « Le prix sur la question de la population est adjugé à M. Muret, Pasteur et secrétaire de la Société oeconomique de Vevey. M. Charles de Louïs de Cheseaux obtient l'accessit et une médaille d'argent ». Décision que la Préface (1765, I, p. VII) com-

³² 1764, vol. I, p. V.

³³ Lauterburg, 61, n. 1.

mente ainsi: « Sur la question rélative à l'état de la population et aux causes de la dépopulation, nous avons deux pièces à offrir au public, dont l'une pourra supléer au défaut de l'autre. Aussi, dans le jugement qu'en a porté la Société, elle a applaudi aux vuës plus profondes d'un des auteurs, aux recherches plus détaillées, plus laborieuses, et à l'ordre plus net et plus exact de l'autre. Nous avons moins à regretter les imperfections de ces deux mémoires, depuis que les résolutions prises sur le même objet par LL. EE. nos Souverains Seigneurs, rendent les recherches de la Société aussi superflues qu'elles eussent été insuffisantes ».

En 1766, enfin, furent publiés les deux mémoires couronnés. Disons ici seulement que si leurs auteurs ne peuvent faire autrement que constater dans la constitution du pays certains défauts, leurs critiques restent fort réservées; la manière dont ils les présentent ne pouvait froisser un gouvernement même aussi prompt à prendre la mouche que l'était celui de Berne. Muret comme de Loys sont partisans du régime bernois, comme l'était alors à peu près toute l'intelligence du Pays de Vaud; ils ne songeaient nullement à créer des embarras à LL.EE. ou à diminuer leur prestige; tout au contraire. Aussi semble-t-il bien probable que le gouvernement n'aurait pas pris ombrage de la publicité donnée à leurs travaux — alors qu'il avait récompensé un autre «Schwarzseher», Tissot, par une médaille d'or; que la question était depuis des années l'objet de discussions publiques; que les démarches de la Société économique avaient été effectuées au grand jour sans susciter la moindre remarque des autorités; et que les résultats du recensement officiel étaient déjà acquis — si la préface ouvrant le volume des Mémoires où se trouve l'essai de Muret 34 n'avait par quelques mots irrité tardivement la susceptibilité du Prince:

« Un mémoire déjà annoncé, sur l'état de la population dans le pays de Vaud, fera l'ouverture de la présente année.

« Il roule sur un objet toujours et partout bien important. Car enfin, c'est là où se concentre toute la science du gouvernement chargé de procurer le bonheur du plus grand nombre d'hommes possible; comment un Prince pourroit-il se passer d'être instruit de la force et du degré d'activité de son peuple?

³⁴ 1766, vol. I, p. II.

« La population d'un païs est la mesure de la bonté du gouvernement. Est-elle florissante, s'accroît-elle, nous en concluons d'abord en faveur de la constitution et de l'administration qui n'est guère bonne et vigoureuse que sous une constitution solide.

« Veuille l'Etre suprême, qui veille sur les Etats et les nations, bénir les soins des peres de la patrie, occupés à rémédier à la dépopulation d'une partie de notre Canton».

Ces voeux, ces éloges, directs ou voilés, et d'ailleurs obligatoires, ne cachèrent pas la gravité de la déclaration qu'ils encadraient: la population serait la pierre de touche de la valeur du gouvernement! Faisons abstraction de nos opinions modernes sur ce sujet, des réserves qui aujourd'hui nous obligent à réduire la portée d'une maxime de ce genre; mettons-nous à la place de LL. EE., qui, aussi bien que l'auteur de la préface, étaient convaincues de leur pouvoir dans ce domaine; et qui par les travaux de la Société, les mémoires publiés, voyaient la dépopulation affirmée, démontrée, commentée partout.... Si encore personne n'avait mis directement le doigt sur la plaie; si la Société économique avait laissé le public s'instruire comme il le pourrait! Il y aurait eu des chances que le gouvernement eût le temps d'étudier la situation, de chercher comment parer au plus pressé, sans se sentir ouvertement atteint dans son prestige. Mais voilà cette ligne malheureuse, qui le désigne à tout venant, comme le grand, le seul coupable! Et par l'organe officiel d'une société active, puissante, ayant des ramifications dans tout le canton, des correspondants nombreux et de haut rang en Suisse et à l'étranger, jouissant dans l'Europe entière d'une grande considération!

Non que pareille déclaration fût vraiment nouvelle. Tout le monde avait pu lire dès 1762 dans l'ouvrage d'un écrivain célèbre: « Pour moi, je m'étonne toujours qu'on méconnaisse un signe aussi simple, ou qu'on ait la mauvaise foi de n'en pas convenir. Quelle est la fin de l'association politique? C'est la conservation et la prospérité de ses membres. Et quel est le signe le plus sûr qu'ils se conservent et prospèrent? C'est leur nombre et leur population. N'allez donc pas chercher ailleurs ce signe si disputé. Toute chose d'ailleurs égale, le gouvernement sous lequel, sans moyens étrangers, sans naturalisation, sans colonies, les citoyens peuplent et

multiplient davantage, est infailliblement le meilleur. Celui sous lequel un peuple diminue et dépérit, est le pire. Calculateurs, c'est maintenant votre affaire; comptez, mesurez, comparez » 35. En 1766, Rousseau est pour Berne un proscrit dangereux. Quelle imprudence de la part de la Société économique d'offrir dans la préface d'un ouvrage bernois asile à une opinion aussi subversive!

Il est vrai que la Société aurait pu s'abriter sous d'autres autorités moins compromettantes. Il lui eût été facile de se référer à un ouvrage très répandu, jouissant de l'approbation du plus illustre souverain, établi par l'un de ces calculateurs auxquels Jean-Jacques faisait appel; l'auteur, ecclésiastique vénérable, estimait exposer sur ce sujet brûlant les vues les plus orthodoxes, puisées directement dans la Bible 36. Le « soyez féconds et multipliez », cet ordre adressé à l'homme lors de sa création, répété à nouveau après l'épuration du déluge, n'est-il pas sorti directement de la bouche de Dieu? En établissant les conditions dans lesquelles cette multiplication se fait, J. P. Süssmilch est ainsi, d'une part, assuré d'y trouver la marque d'un plan divin, car Dieu a sans doute fait le nécessaire pour que son ordre pût être exécuté; et de l'autre, il se trouve placé sur un terrain solide pour rappeler aux souverains que leur devoir, l'un des premiers, le plus important peut-être, est de conformer leur conduite à ce plan voulu par Dieu.

Là-dessus, Süssmilch ne se borne pas à rendre comme Rousseau un bref et véhément oracle; il consacre un chapitre entier à établir explicitement que *Travailler à la population de l'état est pour le souverain un devoir nécessaire* ³⁷. Chacun de ses sujets représente pour le souverain une valeur; le prince est ainsi tenu, d'abord d'aimer ses sujets comme tous les hommes sont tenus de s'aimer les uns les autres; mais il doit les aimer pour une autre

³⁵ J. J. Rousseau, *Contrat social* (1762), Livre III, chap. 9, Des signes d'un bon gouvernement.

³⁶ Joh. Peter Süssmilch, *Die göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts*...; Berlin, 1^{re} éd. 1756; 2^e éd. 1761; 3^e éd. 1765; après la mort de l'auteur une 4^e éd. 1775. Süssmilch dit lui-même que dès la première édition son ouvrage reçut en Suisse un accueil très favorable. Muret le connaît bien et lui emprunte les éléments de plusieurs de ses tables. Je cite d'après la 4^e éd.

³⁷ Chap. 10; vol. I, 395-420.

raison encore, parce qu'ils sont les instruments dont dépendent la puissance, la sécurité, la richesse, le bonheur de l'état qui lui a été confié. Le soin de la population de l'état est ainsi, s'il veut se conformer à la volonté divine, et du même coup à son intérêt bien entendu, un devoir qui comprend la plupart des autres. Il fait du souverain qui s'y applique, un père, un berger, un médecin, un dieu sur la terre.

Süssmilch peut en bonne conscience louer son roi d'avoir admirablement compris ce devoir. Il y a bien une ombre au tableau, au moment où l'auteur rédige sa dédicace, en 1761 : cette guerre 38 qui va retarder pour des années les heureux fruits à naître d'une si sage politique; mais ce n'est point à Sa Majesté qu'il faut en attribuer l'initiative; elle résulte uniquement des attristantes complications des circonstances de notre monde. L'auteur eût sans doute été tout prêt aussi à étendre les mêmes éloges au gouvernement bernois, s'il avait possédé sur la Suisse des renseignements suffisants. Et assurément LL. EE. étaient convaincues qu'elles étaient pour leurs sujets un prince aussi méritant que le Grand Frédéric pouvait l'être pour les siens. Or voici qu'au lieu d'obtenir les mêmes résultats de leurs efforts, l'issue en est tout opposée; et que Süssmilch, à défaut d'autres précisions touchant notre pays, est tombé sur l'introduction de l'Avis au peuple qu'il traduit et qui est incorporée à son livre 39. Il est vrai qu'il se trompe en étendant à la Suisse entière la dépopulation dont Tissot ne se plaignait que pour Vaud et qu'ainsi il ne fait pas mention du gouvernement bernois.

Il n'en reste pas moins que ces conditions alarmantes sont maintenant connues, urbi et orbi; et cela, par la faute aussi bien de patriotes sans reproche et de sujets très dévoués, que d'ennemis détestés ou de savants impartiaux. Pour LL. EE. qui n'eussent pas demandé mieux que de se voir, elles aussi, traitées de « dieu sur la terre », être au contraire livrées à la malignité des commentaires du monde civilisé, était un coup qu'il n'était pas aisé de porter d'une âme égale.

³⁸ La guerre de sept ans, 1756—1763.

³⁹ Vol. II, 537—545. L'Avis au Peuple est à d'autres occasions encore chaleureusement recommandé (II, 458—460).

Jusque là, les rapports entre LL. EE. et la Société économique avaient été, sinon chaleureux, du moins dépourvus de tout sentiment de méfiance ou d'hostilité. Le premier président de la Société avait été Samuel Engel (1702-1784), du CC, naturaliste, agronome, bibliothécaire, administrateur, bailli d'Aarberg, puis d'Orbe/Echallens^{39a}; son premier secrétaire allemand, Nicolas Emmanuel Tscharner (1724-1794), qui lui aussi sera du Grand Conseil et bailli, chargé de missions importantes, et qui terminera sa carrière officielle comme trésorier allemand; auquel ses belles qualités d'homme et de magistrat valurent d'être pris par Pestalozzi comme modèle de son Arner dans Léonard et Gertrude. Avec eux, le vrai fondateur et premier inspirateur de la Société est J. Rodolphe Tschiffeli (1716-1780), fils d'un père sans fortune, qui s'instruit par ses propres efforts tout en élevant une grande famille de frères et de soeurs, pratique le droit et devient secrétaire du Suprême Consistoire; passionné pour l'agronomie, il se consacre à l'amélioration de domaines délabrés, à l'introduction de nouvelles cultures. C'est auprès de lui que Pestalozzi s'initie à l'agriculture, se prend à son tour de passion pour le travail de la terre, et compte sur la garance pour faire fortune.... Ni de ces personnes, ni de leurs collaborateurs immédiats et sortis des mêmes milieux, le gouvernement n'avait à attendre une opposition systématique. Néanmoins, par la force même des choses, l'Etat et la Société économique ne pouvaient toujours voir chaque problème du même point de vue: la Société, désireuse de réformes, de progrès, aboutirait forcément un jour ou l'autre à préconiser des projets susceptibles d'inquiéter le gouvernement. Les Mémoires sont pleins d'exemples, pris sur le vif, des inconvénients des anciens systèmes de culture, basés avant tout sur la propriété commune; exemples fournis souvent par des membres du Grand Conseil de Berne. Les besoins de plus en plus grands des villes qui se développent et veulent compter sur un ravitaillement régulier, les exigences des cultivateurs qui entendent pouvoir librement disposer de leur terrain (ce qui n'était le cas que pour de petites parcelles closes, la plus grande partie étant soumise

^{39a} Sur Samuel Engel, voir Paul Pulver, Samuel Engel, Ein Berner Patrizier aus dem Zeitalter der Aufklärung, 1702—1784. Berne et Leipzig 1937 in 8 °0.

à l'assolement triennal imposé par la communauté); ces diverses nécessités conduisaient à des revendications que la Société ne pouvait qu'appuyer. Mais elles tendaient, dans le lointain, à supprimer les charges féodales. Pour oser marcher du même pas que ces réformateurs enthousiastes, l'état eût dû se résoudre à des modifications plus profondes et plus graves qu'il n'y paraissait d'abord; et malgré les apparences il ne possédait alors déjà plus la force interne qui lui eût permis de les supporter sans dommage, peut-être sans catastrophe. Ainsi, et sans que les deux parties l'eussent prévu ni désiré, une certaine antinomie s'établit entre elles; bien que l'Etat ait cherché à profiter des efforts de la Société, il en arriva à se méfier de ses entreprises; la Société de son côté souffrait d'en être réduite à proposer des réformes qu'elle estimait urgentes et qu'elle n'avait pas le pouvoir de réaliser 40. L'affaire du recensement et l'essai de Muret furent l'occasion de la rupture.

Le 20 septembre 1766, le Deux Cents décida:

- 1. de faire savoir à la Société économique son déplaisir de ce qu'elle eût choisi pour sujet de prix des questions qui ressortissaient au seul gouvernement;
- 2. d'adresser un blâme au pasteur Muret pour avoir publié des pièces officielles;
- 3. d'exercer dorénavant un contrôle officiel sur les séances de la Société économique et de ses filiales 41.

Il ne devait plus « s'y traiter d'autres matières que celles qui ont rapport à la culture des vignes, des champs et des prés, comme aussi à la perfection des arts et professions » . . . La Société prit fort à coeur cette algarade et la limitation de son champ d'action. Le comité s'en excusa auprès des filiales, en les exhortant à ne pas l'abandonner: « Si la marche commune de notre travail, par une erreur de la direction particulière de la Société de Berne, a mérité quelque blâme, nous reconnaissons, Messieurs, que nous devons seuls en être chargés » . . . A quoi la filiale d'Yverdon répondit, entre autres: « La source de la prospérité est dans les mains du prince; et si l'on ne peut mettre sous ses yeux des vérités qui

⁴⁰ Bäschlin, p. 38, 55 ss.

⁴¹ Oncken, p. 45.

tendent à écarter tout ce qui y met obstacle et à adopter tout ce qui la favorise, l'agriculture et les arts resteront nécessairement dans un état de langueur » 42. Quant au contrôle par les baillis, jamais la Société n'avait prétendu s'y soustraire; au contraire, presque partout ils avaient été sollicités de prendre la direction des filiales; mais jusqu'ici n'avaient accepté que ceux qui s'intéressaient à l'activité de la Société. Aussi pour quelque temps l'élan de la Société se trouva-t-il bridé, sinon brisé. Pourtant la paix ne tarda pas à se rétablir; la Société reprit courage, et les années de présidence de Haller (qui occupait cette charge précisément en 1766 et la revêtit de nouveau en 1768, puis de 1770 à sa mort en 1777) lui redonnèrent du lustre.

Quant à Muret, le gouvernement pouvait difficilement s'en prendre à lui pour une publication effectuée par la Société économique dans la collection de ses Mémoires 43; mais Muret avait en outre, de son chef, fait mettre en vente un tirage à part de son essai, et là LL. EE. trouvèrent prétexte à intervenir. Le bailli de Vevey fut chargé de mener une enquête « tout à fait sérieuse » sur ce point auprès de Muret, et celui d'Yverdon auprès de l'imprimeur 44.

⁴² De Guimps, Notice sur Elie Bertrand, 1855, 10 ss.

⁴³ LL. EE. avaient accordé à la Soc. un privilège exclusif pour ses publications (Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern*, V, 421, séance du 21. déc. 1761); dès l'année qui suit l'affaire Muret, les volumes ne peuvent plus paraître que munis de la griffe du censeur.

⁴⁴ Oncken, 60: «nochmahlen den versagten Hrn. Muret, über dieses Emergens alles Ernstes befragen». On ne retrouve que l'ordre d'intervenir, donné au bailli de Vevey; sans connaître la suite (Arch. Berne, Geheimratsman. IV 171, 28 août 1766). Plus tard, alors que les conclusions de Muret avaient vu s'atténuer le mordant initial de leur virus et que Berne laissait publier le résumé de ses propres satistiques (v. plus loin, n. 116), des extraits du Mémoire sur la population furent donnés dans des publications assez répandues, ainsi dans les *Etrennes pour les personnes de tout âge*, pour 1791, Lausanne, Heubach & Fischer (Bibl. de la Fac. de théol. de l'Eglise libre); avec cette conclusion des éditeurs: «Pour remédier à ce déficit, on voit bien ce qu'il y aurait à faire: nous le dirons d'après notre auteur l'année suivante, en y ajoutant nos propres observations». Il eût été intéressant de connaître celles-ci, mais je n'ai pu voir l'année 1792.

Muret ne paraît pas avoir été inquiété, à juger par les quelques allusions à ces évènements contenues dans sa correspondance avec la Société économique; le 24 février 1769 et le 31 janvier 1772 il constate la fin par léthargie de la société filiale de Vevey, arrivée déjà avant l'intervention de l'état; la seule note plus personnelle est du 11 octobre 1769: « Si LL. EE. du Conseil secret ont vu de mauvais oeil les recherches que j'avais faites d'après une invitation dans tous les papiers publics, je doute que l'on fût bien reçu dans le Valais en s'informant trop curieusement de leur population; il n'en faudrait peut-être pas tant, pour être regardé dans ce pays comme un espion dangereux, qui voudrait le vendre aux puissances » 45.

De pareilles éventualités devaient en effet être tenues pour possibles et pouvaient aboutir aux conséquences les plus extrêmes, comme le montre le sort de J. H. Waser, décapité à Zurich le 27 mai 1780. Appartenant comme Muret au corps pastoral, il ne possédait pas la belle santé morale de notre doyen. Doué dans le domaine mathématique d'une intelligence aiguë, travailleur acharné, Waser avait en peu d'années — il n'a que trente-huit ans à son décès et au milieu de soucis et d'embarras perpétuels, accumulé une masse considérable de recherches originales et solides. Mais il était, pour son malheur plus encore que pour celui de tous ceux dont il dépendait, un déséquilibré, un persécuté au sens psychiatrique du mot, réagissant contre ce qu'il qualifiait d'injustices par des manoeuvres tantôt subtiles tantôt violentes, souvent mensongères; allant jusqu'à calomnier ses plus fidèles protecteurs. Sa déposition après un bref ministère, et pour finir sa condamnation à mort, furent l'aboutissement naturel, en l'état de la législation d'alors, de ses conflits toujours renouvelés avec les autorités 46. L'affaire fit

⁴⁵ Lauterburg 69 n. 1.

⁴⁶ Sur les mérites scientifiques de Waser, v. surtout C. K. Müller, Zürch. Jahrb. f. Gemeinnützigkeit 1877, 86—166; aussi J. H. Labhart, J. de statist. suisse 1880, 121—139; J. J. Kummer, ibid. 1885, p. 4; cf. W. Schnyder, Die Bevölkerung der Stadt und Landschaft Zürich v. 14.—17. Jahrh., in Schw. Studien z. Geschichtswissenschaft, Zurich 1925, XIV, p. 1—132 passim. Le caractère de Waser a été jugé de façon très différente par les divers auteurs qui ont étudié son cas; v. l'ouvrage que lui a consacré H. M. Stückelberger en 1933: J. H. Waser von Zürich.

quelque bruit. Jean de Muller, qui publiait cette même année (juillet 1780) le début de son *Histoire des Suisses*, en profita pour glisser à l'entrée du chapitre III une insinuation inattendue: « Les propriétaires de documents manuscrits demandent fort que leurs noms ne soient pas publiés. En effet, dans ce siècle encore, les nations civilisées ont pu voir ce spectacle: au centre de l'Europe, un bourgmestre et conseil n'hésiter pas à exécuter un savant, sur le soupçon qu'il utiliserait une vieille lettre à des fins malicieuses ». Cette allusion ne fut guère goûtée par les Zuricois ⁴⁷. Berne, du moins, par la modération dont elle avait fait preuve en 1766 en se bornant à manifester sa mauvaise humeur, ne dut pas ce jour là se sentir visée.

Tel était l'état d'esprit du gouvernement, celui des classes cultivées, au moment où se fit le recensement officiel et se publièrent les mémoires de Muret et de Loys de Cheseaux. Il était indispensable de le mettre en lumière, de reconstituer l'atmosphère générale dans laquelle naquirent ces divers travaux; sans quoi la valeur des chiffres qu'ils apportent, la signification et la portée des commentaires qui devaient les éclairer, eussent risqué de nous échapper ou de conduire à des conclusions incertaines, sinon à des malentendus ou même des erreurs. Pas de plus sûr moyen de se tromper que de considérer comme démontrées les affirmations même les plus catégoriques de dépopulation, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de chiffres contrôlables. A ce titre, nous devons renoncer à utiliser le mémoire de Loys de Cheseaux, tout primé qu'il ait été. L'auteur déclare bien que cette « gangraine de l'Etat, qui en gagne rapidement tous les ordres . . . ce mal épidémique dévaste notre pays 48 depuis des années ». Mais il dédaigne d'offrir la moindre preuve à l'appui, se bornant à cet égard à deux lignes au cours de 90 pages: « On s'en est apperçu presque tout d'un coup, au manque de domes-

⁴⁷ G. Meyer v. Knonau, Zürcher Taschenbuch 1902, 64—70, Eine briefliche Zurechtweisung Joh. Müller's durch Joh. Casp. Lavater...— F. C. de la Harpe n'a pas manqué de se saisir de cette arme. Il écrit en automne 1790 dans sa troisième Lettre de Helvétus: «Il n'y a pas très longtemps que Waser fut décapité à Zurich sur des prétextes fallacieux; la vérité est qu'il avait, en consultant les archives, fait des découvertes qui alarmaient l'aristocratie».

tiques, d'ouvriers, au réhaussement de près d'un tiers de leurs gages et salaires » « depuis deux ans, leur prix a augmenté d'un tiers et presque d'une moitié » 49. Son silence ne vient point d'avoir jugé la tâche trop difficile; mais au contraire, superflue: le mal crève les yeux, ce n'est pas de démontrer son existence que nous avons besoin, mais de le combattre; voilà ce que pense Loys. Notre propos étant uniquement de nous assurer de la réalité, de fixer si possible par des chiffres ce qui en était, nous ne pouvons que laisser son témoigagne de côté, de même que tous les autres, celui de Tissot aussi, qui ne sont point appuyés d'une démonstration ou de chiffres. Nous arrivons ainsi à pied d'oeuvre pour examiner ce que le recensement et Muret ont à nous apprendre.

4. Comment le recensement a été fait et ce qu'il nous apprend.

Ordonné par arrêté du 3 août 1764, le recensement commença en septembre; il devait être achevé avant le 20 octobre ⁵⁰. Nombre de réponses des paroisses sont toutefois datées de novembre; encore le 13 décembre Ormonts-dessous fournit un complément d'information. Quant à la seconde étape, l'étape bureaucratique de la confection des tableaux par bailliages, elle s'échelonna de novembre à mi-janvier. Les tabelles originales devaient êtres établies, paroisse par paroisse, par les soins des pasteurs, déjà chargés en temps

⁴⁸ En note, par la Soc. écon.: «Le pays de Vaud».

⁴⁹ P. 90 et 16.

de Grandson. Y eut-il à ce sujet des négociations entre Berne et Fribourg, je n'ai pas cherché à le savoir. De 1760 à 1765, c'est un bernois qui est bailli d'Echallens, précisément Samuel Engel, l'un des initiateurs de la Société économique, et qui avait, nous l'avons vu (p. 31) donné son avis sur la dépopulation. Le bailli de Grandson est Frs Nic. de Montenach, de Fribourg. — D'autre part, l'exemple donné par le gouvernement se montra contagieux. C'est ainsi que la Chambre des réfugiés, de Lausanne, saisit l'occasion pour chercher à dresser un état général des familles réfugiées, avec l'indication de tous les membres, absents aussi bien que présents, en remontant, autant que possible, «jusqu'à leur père primordial du temps du refuge». J. Cart, Les protestants réfugiés dans le pays de Vaud, RHV 1893/197.

ordinaire de tenir les registres d'état-civil, soit de baptêmes, de mariages et de morts 51.

« Il n'est point de Pasteur exact, qui n'ait le rolle de ses paroissiens », dit Muret (p. 4). Mais quelle était la proportion des pasteurs exacts? Muret lui-même, grand chiffreur, avait fait le dénombrement de sa paroisse aussitôt qu'il en était devenu le premier pasteur, après en avoir été le diacre pendant dix ans; il nous confie qu'il aperçut ensuite « plusieurs omissions » dans ce premier travail, et que malgré ses recherches il n'a pu, pour Vevey, découvrir aucun dénombrement ancien, ni même s'assurer de leur existence (Tables, p. 125). Ainsi, avant le recensement, les rôles d'habitants étaient rares, et ceux qui existaient ne pouvaient qu'exceptionnellement prétendre être exacts. Le travail que l'état confie aux ministres pour la première fois est nouveau pour presque tous et fait appel à des qualités qui ne sont pas nécessairement l'apanage des serviteurs du culte. Le mandat de LL. EE. les engageait d'ailleurs à se faire assister par « des préposés les plus intelligents » de leurs paroisses.

Certaines des notes accompagnant les tableaux dressés par les ministres permettent de jeter un coup d'oeil dans les coulisses et de mieux apprécier les difficultés qu'il s'agissait de vaincre et la bonne volonté dont chacun était animé. Le pasteur De Venoge, de Commugny, au moment d'appliquer sa signature au pied de ce document, ajoute: « faisant mes excuses de ce que dans quelques endroits il n'est pas aussi net que je l'aurai souhaité, ayant été obligé de revenir à quelques opérations, pour les faire plus justes; ouvrage, au reste, auquel je suis si peu accoutumé que c'est la première fois que j'en ay fait un tel». Pour la paroisse d'Ormontsdessous, J. F. Vicat confesse n'être pas satisfait: « Quoique j'aie pris toutes les précautions les plus propres pour rendre ce dénombrement complet, cependant il ne l'est pas absolument et à tous égards . . .». Il s'agit d'une part de partager le hameau de Crettaz entre sa paroisse et celle de Leysin (sur quoi les deux ministres intéressés ne songèrent même pas à s'entendre directe-

⁵¹ Sur l'état civil du Pays de Vaud au 18e siècle, v. surtout H. Vuilleumier, *Histoire de l'Egl. réformée du P. de V.*, IV 23—25; et l'article du *Dictionnaire* Mottaz par G. Favey.

ment); mais surtout «plusieurs de mes autres Paroissiens quoi qu'avertis dès la Chaire deux Dimanches consécutifs, à se rendre selon leur département, à certains jours marqués dans le Temple, au moins un par famille, pour répondre aux questions relatives à cet ouvrage, n'ont cependant point répondu à cette invitation: Il y a toute aparence que ces absens font un nombre assés considérable. En voici un échantillon par où l'on peut juger à peu près du reste: L'énumération des Mariages actuels faite au Temple par l'Inspection de nos Gens qui ont paru, ce dénombrement dis-je ne monte qu'à 205 ménages, et par mes Rolles d'Interrogations qui sont très complets, j'en ai trouvé 260 ». « Au reste, concluait-il, tout ce que j'ai pû faire par moi-même, au moyen de mes Registres et de mes Rolles, je le garantis exact; si les autres articles qui demandent absolument la présence d'autrui, ne le sont pas autant, je ne crois pas qu'il y ait rien de ma faute; En foi de quoi . . . » etc. Pour en arriver à un résultat qui lui laissât la conscience tranquille, Vicat s'y prit à deux fois, sur l'invitation de Vincent Bernard Tscharner, membre de la Commission établie par LL. EE., dont le billet, d'ailleurs des plus aimables, l'engageait à revoir les points dont lui-même n'était pas satisfait et le mettait au clair sur le partage de Crettaz. En fin de compte, la paroisse qui n'avouait que 606 mâles et 653 femelles sur le premier relevé, en constate 677 et 760 sur le second. En expédiant à Berne le tableau d'ensemble pour son gouvernement d'Aigle, le bailli F. G. Bondeli l'accompagne d'une appréciation où se lit entre autres: « Je crois qu'en général leur dénombrement [celui des pasteurs], se trouvera exact à l'exception d'Ormont-dessous qui est une commune extrêmement dispersée et où il faudrait trois mois de temps et une Boussole en main pour se rendre d'habitation en habitation sans risquer de s'égarer et sans rien laisser en arrière ». Même si ailleurs ministres ou baillis n'ont pas été aussi explicites, des obstacles analogues ont dû se rencontrer plus d'une fois.

On pouvait aussi être assuré d'avance qu'entre toutes les données qu'il s'agissait de recueillir, les chiffres de décès — pour lesquels les pasteurs allaient devoir remonter aussi en arrière que possible — seraient en général médiocrement dignes de confiance, et cela pour l'ensemble du pays. Leur inscription restait irrégulière,

dépendant en partie de la bonne volonté des fossoyeurs qui étaient censés les annoncer aux pasteurs; les ensevelissements ne donnaient pas lieu à un acte du culte. Si LL. EE. s'étaient enfin décidées en 1708 à établir néanmoins des « Livres de Mortuaires », c'était seulement, nous apprend Muret 52, à la suite d'un « fameux procès », celui du « faux Caille », qui avait crûment souligné cette grave lacune. Le registre mortuaire de Rossinière donne à sa première page quelques renseignements à ce sujet: « Mons Des Cailles, François Refugié à Lausanne, avoit un fils unique qui mourut audit Lausanne il y a plusieurs années. Environ ce temps icy il arriva de France un personnage qui se dit être son fils. Et comme Mons Des Cailles affirmoit qu'il n'avoit point d'autre fils que celuy qui luy étoit mort à Lausanne, ce fils prétendu demanda des preuves . . . par le livre des Mortuaires » . . . Lequel n'existait pas. Grâce à quoi l'imposture put traîner de 1699 à 1712 53.

En outre, certaines questions des formulaires ont été mieux comprises que d'autres; d'où une valeur très inégale des réponses données. Les milliers de chiffres fournis par les tabelles pastorales devaient en définitive se condenser en deux tables, l'une fixant l'état de la population et l'autre ses fluctuations au cours des dix dernières années. Les éléments de la première étaient relativement aisés à recueillir; il suffisait de mettre assez de soin à nombrer les classes de personnes prévues. La seconde exigeait davantage; les recherches nécessaires devaient couvrir au moins dix années entières (1754—1763), ou même toute la période écoulée dès 1701; précisément les rubriques qui eussent eu le plus d'importance pour le gouvernement et qui pour nous aujourd'hui présenteraient le plus d'intérêt. Elles furent souvent mal comprises; cette fois, surtout par les scribes chargés de dresser les tableaux par bailliages.

⁵²⁾ P. 5.

⁵³ M. de Caille, gentilhomme, est porté à Lausanne au dénombrement des réfugiés d'octobre 1693, avec deux enfants et une servante. En déc. 1694 il est l'un des dix membres de la Direction française. Son fils meurt en 1696. Voir E. Piguet, Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1934, Les dénombrements généraux de réfugiés huguenots..., p. 97 n. 1 du tiré à part; et B. Barbery, L'éphémère seigneur de Caille, Paris 1931.

La Table I, l'état de la population, porte 20 colonnes; nombre des feux; des mariages actuels; des hommes (au-dessous de 16 ans 54, de 16 à 60 ans, au-dessus de 60 ans, total et veufs); des femmes (mêmes subdivisions, mais avec 14 ans et 50 ans comme limites de la classe d'âge moyen); des habitants (total des deux sexes, puis séparément les bourgeois, non bourgeois et sans bourgeoisie); enfin les pauvres (enfants, orphelins, vieillards, total).

Programme fort ample, on le voit. Trop ample pour un premier essai, et groupant des éléments dont certains sont au moins superflus, d'autres disparates ou destinés à mettre le trouble dans l'esprit des enquêteurs et à provoquer des erreurs. C'est ce que les contemporains ne manquèrent pas de remarquer. Le bailli de Bonmont prévoit que le total sera « tout à fait défectueux et ne pourra autrement que de jetter l'Etat et le public dans des Erreurs monstrueuses», si l'on ne procède pas à une revision en distribuant les colonnes avec plus de précision. Celui de Romainmôtier, sans être aussi sévère, estime les tabelles trop chargées « si j'ose le dire, pour un début, et un pays qui n'est point stylé à cela»; il y voit « bien des bigarures et des contradictions, sans parler des inexactitudes ». — Laissons de côté tout ce qui concerne l'enquête sur le paupérisme et retenons seulement les éléments susceptibles de contribuer à établir le chiffre de la population; même là il y a des points faibles, les veufs et veuves, les bourgeois et les non bourgeois. Ils vont de toute part susciter des confusions, accompagnées d'explications dont il n'est pas toujours possible d'extraire une conclusion nette.

Les veufs et les veuves avaient, dans les tabelles paroissiales, leur colonne séparée, à côté des trois classes d'âge; et sans que les pasteurs eussent à établir eux-mêmes le total de la population mascuiine et féminine. Quel parti devaient-ils prendre? Compter veufs et veuves dans leurs classes d'âge, ou les en déduire? Quelques uns notèrent à quelle solution ils avaient donné la préférence; d'autres gardèrent le silence. Dans ce cas les bureaux baillivaux ne pouvaient deviner s'ils devaient, pour obtenir le total des mâles et des femelles, ajouter cette colonne à celle des classes d'âge, ou

⁵⁴ A 16 ans commence l'obligation du service militaire, et le «garçon» peut se marier; les jeunes filles peuvent se marier à 14 ans.

la laisser de côté. Il en est qui tentèrent de se renseigner; la plupart n'en prirent pas la peine ⁵⁵. L'écart qui en résulte n'est pas peu de chose; pour les onze bailliages pour lesquels ces précisions manquent, le total variera de plus de 3300 âmes suivant que veufs et veuves seront ajoutés ou non. Sauf indication nette des tabelles baillivales, nous ne les avons pas comptés ⁵⁶.

Quant aux bourgeois et non bourgeois, l'interprétation de ces colonnes nous touche moins car elle ne modifierait en somme pas le chiffre de population, déjà fixé sur d'autres bases. Elle est révélatrice, par contre, du vague qui régnait dans les conceptions des dirigeants eux-mêmes. Berne ne sut en effet à quoi se résoudre au juste; voulait-elle enregistrer la population de fait; ou la population de résidence ordinaire? Non seulement elle renonca à fixer ce point et à donner là-dessus aux enquêteurs les précisions nécessaires; mais on accueillit encore une troisième possibilité: déterminer, si l'on peut dire, la population de droit. En vue de quoi durent être comptés, outre les bourgeois résidents, tous ceux que l'on appelait les forains, qui étaient fixés ailleurs, que ce fût dans le pays ou même à l'étranger. Quelle limite poser à pareille investigation? Les instructions n'en donnèrent aucune; aussi voyons-nous La Sarraz décider pour son compte qu'elle ne recherchera pas ses bourgeois des familles absentes depuis plus de cent cinquante ans! Et comme il était, la plupart du temps, impossible d'être fixé sur le nombre d'individus de ces familles foraines, on s'en tint en général à noter leurs chefs. La Table I arrive ainsi sur ce chapitre à des résultats bien faits pour surprendre à première vue. Bien loin que le total des bourgeois et non bourgeois soit régulièrement le

⁵⁵ De toutes parts affluent les critiques à ce sujet, des pasteurs, des baillis, des secrétaires baillivaux. Haldimand, à Yverdon, fait de cette colonne «une simple curiosité». Muret, dans une note qu'il ajoute au tableau de Romainmôtier (E a 1) «soupçonne que plusieurs ministres ne les ont pas placés dans les colonnes de leur âge» et se demande si la proportion entre baptêmes et population permettrait de deviner ce qu'il en est. Pour le bailliage de Nyon, le bailli Wurstemberger annonce qu'il a opéré les corrections voulues et surtout fait de bonnes vendanges; le vin sera bon et de garde, le prix rémunérateur.

⁵⁶ En dressant pour nous les tableaux corrigés le Dr. Wehrlin a dans la règle supprimé les chiffres de la colonne veufs et veuves.

même que celui de la population, il n'y a qu'un seul bailliage pour lequel ce soit le cas, celui d'Oron, le plus petit de tous 57. Dans celui de Lausanne il n'y a concordance que pour la ville seule; pour les dix-sept autres paroisses ce ne sont qu'absurdités apparentes. Villette annonce 720 habitants, mais la somme de ses bourgeois et non bourgeois ne fait que 143; à Dommartin, par contre, elle atteint 1020 alors que la paroisse n'a que 877 habitants. Et ainsi de suite. D'autre part, chaque paroisse devant totaliser ses bourgeois sans préciser s'ils résidaient ou non, un grand nombre tous ceux qui possédaient deux bourgeoisies ou davantage — se trouvèrent comptés deux fois ou plus. De tous côtés les pasteurs se plaignirent de ce désordre, auquel ils ne pouvaient remédier sans qu'une règle uniforme fût appliquée. L'un d'eux, qui avait beaucoup de personnes bourgeoises de deux communes comprises dans sa paroisse même, prit pourtant son courage à deux mains et décida, contre les injonctions de Berne, de ne les compter que dans leur commune de résidence effective. Le secrétaire baillival d'Yverdon, Haldimand, qualifie cette partie du dénombrement de « labirinthe dont on ne peut sortir».

Cette première table devant avant tout nous fournir le chiffre de la population totale, ses subdivisions ne retiendront notre attention que dans la mesure où des erreurs dans leurs éléments peuvent avoir influé sur le résultat final. A part des fautes occasionnelles de copie ou d'addition, ce n'est guère le cas que pour les veufs et veuves. Ces corrections une fois faites, nous aboutissons à un chiffre qui ne diffère que peu de ceux des tabelles paroissiales ou des relevés baillivaux mais qui est néanmoins un peu plus exact.

La Table II, des progrès de la population ou dépopulation, porte 16 colonnes en 3 grandes rubriques; la première, proportion du nombre des naissances à celui des morts; la seconde,

⁵⁷ Le bailliage de Lausanne compte 20 847 habitants mais n'en connaît que 16 559 quand il en vient à leur origine. Romainmôtier penche dans l'autre sens; à ses 9630 recensés il oppose 10 412 bourgeois, 765 non bourgeois, 29 sans bourgeoisie, ainsi 11 206 en tout. Yverdon, qui suit la même voie, explique du moins qu'il a tenu compte de tous les bourgeois, inclus ceux qui sont hors du pays.

proportion de ceux qui sortent du pays au nombre de ceux qui rentrent; la troisième, balance de la population et dépopulation. La terminologie employée ne prétend pas à la précision; il faut lire baptêmes à la place de « naissances » et les « proportions » sont en fait les chiffres, absolus ou moyennes, mais non proportionnels; etc. L'enquêteur, d'ailleurs, a en général su à quoi s'en tenir, les titres de colonnes des tabelles paroissales étant plus explicites.

Les principales colonnes des deux premières rubriques devaient donner les totaux des baptêmes, des morts, des émigrants, des rentrés, des nouveaux colons; — cela pour les dix années, du 1er janvier 1754 au 31 décembre 1763. Par l'addition des baptêmes, des rentrés et des nouveaux colons, d'une part, et des morts et émigrants de l'autre, s'obtenaient les deux colonnes de la troisième rubrique, la balance, population ou dépopulation pour 10 ans. Revoir pour chaque paroisse les registres de baptêmes et de décès pour 10 ans n'était pas un travail excessif, bien qu'il dût être assez ardu pour quelques unes, et parfois même condamné d'avance à un échec pour ce qui concernait le nombre des morts: parlant des mortuaires, Muret reconnaît qu'« il en est plusieurs qui ne sont rien moins qu'exacts encore aujourd'hui il y a dans le païs, quoiqu'en petit nombre, des mortuaires si imparfaits qu'on ne peut établir sur eux aucun calcul précis » . . . et cela, parce que « les Pasteurs . . . ont toutes les peines imaginables à obtenir de leurs paroissiens qu'ils fassent inscrire leurs morts, quoique cette inscription ne leur coûte pas un dénier » 58.

Il est plus difficile de juger quelle exactitude il faut attribuer aux colonnes de la deuxième rubrique: de 1754 à 1763 inclus, ont quitté le pays, hommes pour le service militaire, ou par émigration civile; femmes; et les mêmes trois divisions pour les rentrés. De même pour les nouveaux colons (bourgeois, non bourgeois de l'endroit, mais d'autres lieux du pays, et non bourgeois étrangers) leurs fluctuations de 10 ans ont dû assez souvent échapper aux enquêteurs, alors qu'ils ont déjà, nous l'avons vu, été assez embarrassés de savoir comment il fallait compter les bourgeois et les non bourgeois pour la seule année 1764.

⁵⁸ P. 4 et 6.

Il est ainsi permis de supposer que l'exactitude des réponses touchant cette partie de la Table II n'a pas été poussée très loin. Réserve que confirment un grand nombre de ministres. Là encore il en est qui déclarent n'avoir tenu compte que des chefs de famille et non des individus. Beaucoup voudraient que LL. EE. exigent la tenue de registres où devraient se faire inscrire tous ceux qui quittent le pays ou viennent s'y installer; au bout de dix ans on saurait vraiment à quoi s'en tenir, tandis que maintenant . . . Le secrétaire Haldimand, minutieux comme toujours, conclut en termes très pessimistes: pour les émigrants sortis ou rentrés, « il paroit que les indications sont peu justes, n'étant pour la plus part faites que de mémoire, qui doit être peu fidèle pour une espace de dix ans », et pour les nouveaux colons, il eût fallu pouvoir compter les chefs de famille, les femmes, les enfants; ce qui n'a pas été fait. Comme il avait déjà déclaré que les chiffres de décès étaient trop bas, on ne s'étonne pas qu'il réduise à rien la valeur de la « balance » finale. «On peut conclure, dit-il pour son bailliage, qu'on ne doit absolument faire aucun fond » sur elle; il se résigne à « regarder comme impossible de faire une balance seulement un peu approchante».

Devons-nous endosser ce verdict et l'étendre au pays entier? Oui, s'il était question d'obtenir partout des chiffres exacts. Pas nécessairement, si ce qui nous importe est seulement l'équilibre des éléments placés sur les deux plateaux de la balance. Car la question qui se pose à nous est de juger si les enquêteurs de 1764 ont pu avoir des raisons de charger l'un des plateaux au détriment de l'autre. Si leurs erreurs sont vraisemblablement de même ordre du côté des gains et de celui des pertes, le résultat final ne s'en trouvera pas modifié et pourra être accepté, cum grano salis, comme conforme à la réalité. Mise à part la question des décès, nous croyons que c'est bien ainsi que les choses ont dû se passer, comme nous aurons l'occasion de le dire tout à l'heure et plus loin encore en discutant les démonstrations de Muret. Pour le moment, nous admettons ainsi que d'éléments inexacts sort une conclusion assez juste et que le désir du gouvernement, d'obtenir une indication ferme sur le sens du mouvement de la population au cours de ces dix ans, n'a nullement été trompé.

Les données recueillies sur son ordre devaient avant tout permettre, pour chaque paroisse, pour chaque bailliage, et le pays entier de calculer la population pour fin 1754, donnant ainsi deux recensements au lieu d'un seul et toutes les fluctuations de l'un à l'autre. Y avait-il eu dépopulation, la balance des deux dernières colonnes devait présenter un déficit; et rien de plus facile que de voir à quoi il était dû: excès des morts sur les baptêmes? excès d'émigration? et quelle émigration, féminine ou masculine, et pour cette dernière, civile ou militaire? Après les témoigagnes que nous avons recueillis plus haut en faveur de la dépopulation, sachant que Muret va conclure dans le même sens; que le gouvernement, malgré son irritation manifeste, n'a jamais protesté contre l'exactitude des chiffres et des déductions de Muret, mais seulement contre leur publication non autorisée; — sachant tout cela, nous nous attendons naturellement à trouver cette balance en déficit. La surprise n'est pas petite de constater le contraire; pour ces dix années, le plateau positif de la balance (naissances plus immigrants) dépasse de près de 9000 unités le plateau négatif (émigrants plus morts, après correction de celles-ci) 59.

En plus des éléments de la balance décennale, deux colonnes encore de cette Table II méritent de retenir un instant l'attention; elles devaient contenir le « nombre moyen », c'est à dire la moyenne annuelle, des baptêmes et des morts, dès l'année 1701 si possible, ou du moins dès la première année du siècle à partir de laquelle des registres avaient été régulièrement tenus. Dans leur tardif désir de s'instruire sur le passé, LL. EE. se montrèrent là bien exigeantes. Les ministres obéirent à l'injonction; grâce à quoi E a 2 nous offre aujourd'hui le total annuel des baptêmes et des morts pour chaque année du 18e siècle pour laquelle les inscriptions existaient, jusqu'à 1763. Mais lorsque les calculateurs baillivaux durent amalgamer ces chiffres, nécessairement disparates par la diversité des dates de début suivant les paroisses, avec des fractions de 1/14 ou de 61/63, ils perdirent le fil. Un peu partout des résultats extravagants sortirent du creuset. Le tableau baillival découvre, par exemple, pour la paroisse d'Aigle, qui a 287 baptêmes par an dans la dernière

⁵⁹ Si l'on s'en tient aux baptêmes au lieu des naissances, comme le recensement et Muret dans ses calculs, le surplus est d'environ 6500.

décennie, qu'elle en aurait eu 1885 par an en moyenne à partir de 1701. Ou pour Avenches, il croit obtenir une moyenne de 654 baptêmes et 287 morts annuels dès le début, alors qu'ils sont 98 et 75 dans la dernière décennie. A Nyon on cloche dans l'autre sens; à côté de 208 baptêmes et 122 morts (ce dernier chiffre déjà fort incomplet) par an, moyenne de 1754—1763, le tableau estime devoir annoncer pour 1701—1763 une moyenne de 168 baptêmes et 7/64, et de 50 décès et 45/64. Morges, à la suite de calculs de haute fantaisie, aboutit à 24 747 baptêmes et 10447 morts, chiffres dénués de tout sens. Les bonnes intentions du gouvernement ne furent ainsi pas récompensées. C'était trop espérer, de prétendre racheter une indifférence séculaire de sa part, en faisant porter toute la charge de l'effort nécessaire sur des gens qui n'y étaient point préparés.

Le corps pastoral, du moins, avait fait de son mieux; grâce à quoi nous pouvons utiliser aujourd'hui une partie au moins des données qu'il a diligemment réunies. Ni lui-même, ni ceux qui furent appelés alors à les mettre en oeuvre n'y avaient toujours réussi. Aussi LL. EE. semblent-elles n'avoir jeté sur ces tableaux par bailliages qu'un coup d'oeil distrait ou désabusé et n'avoir pas recherché, derrière le masque absurde qu'ils présentaient par endroits, les traits de vérité qui s'y trouvaient cachés ailleurs.

* *

Nous pouvons maintenant établir le bilan général de ce gros effort officiel, pour autant qu'il nous intéresse ici. Dans les limites de l'exactitude telle qu'on la concevait alors, il aboutit à donner pour 14 bailliages (manquent les deux bailliages médiats, Grandson et Orbe/Echallens):

1º la population du pays vers la fin de 1764; donnée séparément par sexes et par trois classes d'âge; aussi le nombre des feux. Les réponses des paroisses s'échelonnent, nous l'avons vu, sur deux mois et davantage, sans que nous sachions combien de temps a été consacré au dénombrement lui-même et combien au travail subséquent de rédaction. Cette dispersion dans le temps a ajouté deux sources d'erreurs à toutes les autres inexactitudes: des personnes changeant de paroisse au cours de cette période peuvent n'avoir été inscrites nulle part, ou l'avoir été deux fois.

2º Le chiffre des baptêmes au cours des 10 années 1754/63. On peut, puisque de toutes façons il faut se contenter d'approximations, en déduire les naissances, en y ajoutant les enfants morts avant baptême. Cette adjonction une fois faite, la natalité serait donnée, et pourrait se comparer avec la mortalité. Sans cette adjonction, la comparaison ne serait pas licite, car les mortuaires enregistrent les décès d'enfants non baptisés. Muret avait déjà fait cette remarque (p. 26); il estimait que pour avoir l'exacte balance des naissances et morts, il fallait, pour Vevey et d'après ses chiffres de 18 années, ajouter aux baptisés le 9% afin d'obtenir les naissances. Nos recherches pour Lausanne ont donné le 8%; Wild 60 trouve le 9% à 10% pour Aigle. La moitié environ de ces petits sont nés vivants, et la moitié nés-morts; pour avoir les naissances vivantes, dans nos tableaux, nous ajouterons donc aux baptêmes le 4% 61.

3º Les morts, pour dix ans aussi. — Donnée moins exacte que la précédente, nous l'avons vu; et naturellement trop faible. Certaines paroisses n'ont indiqué aucun décès (Cuarnens, St Livres, Vufflens-le-Château dans les cahiers paroissiaux; Cuarnens et Vich dans les tableaux baillivaux). Pour une vingtaine les réponses apparaissent manifestement erronées. Du moins est-il facile de constater ces écarts et de ramener les décès de ces paroisses à la moyenne du reste de leur bailliage. C'est ce qu'a fait Muret, en prenant soin de signaler ses interventions. En comparant ses chiffres avec ceux de É a 2, d'où il part, nous constatons qu'il a corrigé les décès de dix paroisses, ajoutant 937 morts aux 720 annoncés par elles 62. Cela représente le 4% du total. L'opération est en

⁶⁰ Essai sur l'état de la population de la paroisse d'Aigle; Hist. et Mém. de la Soc. des Sciences physiques de Lausanne, 1789, II, Hist. 69—71, Mém. 70—105.

⁶¹ La proportion des enfants morts sans baptême est le 7.6 % pour le vieux pays bernois, le 7% pour l'Argovie. (Cf. plus loin n. 74.) — Nos corrections pour Vaud sont basées sur les chiffres de Lausanne pour 1751—1780. Avant 1750 les inscriptions sont insuffisantes. Pour la série entière 1751—1800, les morts nés sont le 5.3 %; les nés vivants non baptisés, le 4.4 %.

⁶² Mémoire p. 25 s., et Explication de la Table I p. 4. — Ces paroisses sont Bière, Champvent, Cossonay, Cuarnens, Longirod, Lussy, St-Livres, Thierrens, Vich, Vufflens-le-Château. Le signe convenu manque pour St-Livres.

somme modeste. Le doyen l'estime cependant suffisante: « Au moyen de cette précaution, dit-il, les omissions ne vont pas fort loin » . . . Constatation précieuse pour nous; car, sachant le désir qu'il avait de découvrir toutes les sources possibles de la dépopulation qu'il tenait pour un fait certain, nous pouvons à notre tour nous rassurer: si Muret avait suspecté d'autres déficits encore des listes de décès, il n'eût pas manqué de les signaler. Il ajoute seulement cette remarque encore: s'il devait rester des omissions non corrigées, « elles sont plus que compensées par les enfants morts sans baptême, qui augmentent le nombre des morts, sans être couchés sur le regître des batêmes ». Remarque qui conduit plutôt à rectifier les chiffres des baptêmes, comme nous venons de dire que nous l'avons fait.

A notre tour nous avons réparé les insuffisances les plus manifestes des chiffres de décès. Nos rectifications, plus incisives que celles de Muret, ont porté sur 23 paroisses ou fractions de paroisses avec un total de 937 décès; nous avons élevé ce chiffre à 2183, augmentant ainsi de 1246 le total brut, 24 405, auquel arrivaient les tableaux baillivaux. Notre majoration est ainsi de 5% 63.

4º et 5º L'é m i g r a t i o n e t l'i m m i g r a t i o n p o u r 1 0 a n s. Il est beaucoup plus malaisé de juger de la valeur de ces deux colonnes et malheureusement Muret, dans le peu qu'il en dit, ne vient pas à notre aide. Tout en insistant sur l'émigration, pour laquelle il utilise les chiffres précis du recensement, il affecte de ne pas prendre au sérieux sa contre partie; pour les « nouveaux colons, je ne sais, dit-il, si le nombre en est considérable 64, mais je sais qu'on ferait une grande erreur, si l'on comptait pour nouveaux colons, tous ceux qui sont indiqués comme tels, dans les tabelles du dénombrement ». Nous verrons en exposant les idées de Muret,

⁶⁸ D'après E a 1. Bailliage d'Aubonne (paroisses de Ballens, Burtigny, Lavigny, Longirod, St-Livres), passant de 172 à 558. Bailliage de Morges (Bière, Bussy, Chavannes, Colombier, Cossonay, Lussy, Penthaz, St-George, St-Prex, Le Vaud, Vuffens-le-Château), passant de 512 à 921. Bailliage de Nyon (Luins-Begnins et Vich), de 104 à 323. Bailliage de Romainmôtier (Cuarnens), de 0 à 132. Bailliage d'Yverdon (Bercher, Champvent, Rovray, Villars-Epeney), de 149 à 249. — Chacun de ces groupes a été ramené au taux du reste du bailliage pour la proportion des décès aux baptêmes.

pour quelles raisons il admet comme exact le chiffre des « sortis » tandis qu'il élimine les « nouveaux colons »; et combien elles sont peu pertinentes. Aussi pouvons-nous croire que les erreurs qui certainement entachent ces deux colonnes sont de même ordre pour l'une que pour l'autre; si, comme Muret, nous acceptons l'une, celle des pertes, cela entraîne pour nous l'acceptation de l'autre, celle des gains. Les recenseurs n'avaient en effet pas plus de difficultés à surmonter dans un cas que dans l'autre. Le degré de créance que méritent ces deux séries de chiffres est limité, mais égal pour les deux.

Grâce aux données qui précèdent, le propos du gouvernement, de connaître le mouvement de la population pendant 10 ans et son état à la fin de cette période, fut vraiment réalisé. Non point avec la précision méticuleuse que l'on apporterait aujourd'hui à pareille opération; mais pourtant de manière à indiquer, sans laisser place à aucun doute légitime, le sens général du mouvement de la population; et même, jusqu'à un certain point, le volume des modifications survenues.

Nous allons maintenant donner la parole aux chiffres euxmêmes. Il vaut toutefois la peine de relever auparavant ceci encore, en passant: les mémoires des pasteurs, où ceux-ci peuvent donner libre cours à leurs appréciations, viennent confirmer la conclusion à laquelle les chiffres vont aboutir. Quelque uns sont plus ou moins nettement pessimistes; si bien que P. Maillefer a cru pouvoir s'autoriser de leur témoignage pour en étayer les idées du doyen 65. Leurs plaintes, toutefois, ne s'écartent en général pas du thème vertuiste, si je puis dire, presque obligatoire en raison de leur profession, goût du luxe, désordre des moeurs, diminution des mariages, attrait de l'émigration. Notons ceux qui ajoutent l'apport de faits précis 66. Voici le pasteur de Château d'Oex qui estime que sa paroisse se

⁶⁴ Il n'aurait pas eu plus de peine à connaître leur nombre que celui des «sortis»; le fait est, nous le verrons, qu'il ne désirait pas le connaître.

⁶⁵ Conclusion de son étude sur *Le Pays de Vaud au 18e siècle*, RHV 1893/80. Il cite spécialement les pasteurs de St-Saphorin, Montheron, Le Mont-Romanel. Leurs doléances sont d'ordre tout général.

dépeuple depuis que les pâturages de certaines montagnes ont été « réunis en plusieurs gros laitages »; cela a réduit le nombre des domestiques nécessaires. Celui de Villarzel déclare que les écoles sont maintenant « presque sans nourriçons », alors que trente ans plus tôt les régents « ne pouvoient suffire à la multitude d'écoliers »; que les « collèges de Lausanne, de Vevey, etc., sont réduits pour le moins à 3/5 de disciplines »; que dans sa propre paroisse, les baptêmes des 63 dernières années du 17e siècle dépassaient de 1/7 ceux de 1701 à 1763. « Il y a donc décadence, il y a donc dépopulation ». Mais déjà le simple calcul des baptêmes auquel le pasteur s'est livré à cette occasion — et qui ne saurait en aucun cas démontrer quoi que ce soit à lui seul pour le chiffre de la population à ces deux époques - n'est pas exact et grossit du double la réduction réelle (en réalité il y a eu 632 baptêmes de 1641 à 1700, et 587 de 1701 à 1760; diminution 45, soit seulement 1/14e). Celui de Combremont se base sur ce « qu'on a trouvé par un compte moyen » qu'une lieue carrée de terrain tel que celui de sa paroisse devrait nourrir au moins un millier d'habitants. Comme il n'y en a que 645, « c'est donc plus de 350 habitants qui nous manquent ». A Signy, hameau de la paroisse de Nyon, il y avait vingt ans auparavant « vingt trois hommes cultivateurs . . . Aujourd'hui il n'y en a plus que treize ». Cette « étonnante diminution », le pasteur Guichard en cherche la cause dans l'attraction exercée par Genève; pourtant, il n'a noté, pour sa paroisse entière et pour dix ans, que le départ de quatre jeunes hommes. Il estime d'autre part que le territoire « produit à peine la quatrième partie de grain » nécessaire pour « nourrir ses habitants ». A Crassier, le ministre Bridel n'est établi que depuis quatre ans; sans qu'il ait « connu aucune maladie épidémique», il a enregistré 130 baptêmes et 133 morts, « preuve évidente de dépopulation ». Un autre Bridel, frère du précédent et suffragant à l'Abbaye, affirme que « la dépopulation ne fait que croître dans ce pays »; mais il n'appuie son dire que sur les mariages tardifs « dans le bas pays » . . . Une constatation relativement précise est due au pasteur de Rances. Par le relevé nominatif détaillé qu'il fait de ses ouailles, il voit que la classe de 20 à 30 ans compte

⁶⁶ V. les rapports de l'Abbaye, Château d'Oex, Combremont, Crassier, Nyon, Renens, Villarzel.

41 têtes, ce qu'il juge trop peu en regard des 31 qui ont de 50 à 60 ans, et des 34 au delà de 60 ans. Ce défaut provient « d'une petite vérole et d'une dysenterie qui emmena bien des personnes il y a 21 ans, presque tous des enfants ». Malgré ce vide momentané, comme les jeunes sont nombreux (68 au-dessus de 10 ans et 70 entre 10 et 20 ans), « on doit espérer qu'après la génération suivante Rances se repeuplera » 67.

Tels sont les témoigagnes dépopulationnistes qui se peuvent tirer des mémoires pastoraux. Ils sont peu nombreux. Ceux qui allèguent des faits précis portent sur de petites localités. D'autres n'avancent que des généralités vagues ou contestables.

L'opinion contraire est représentée par des déclarations franchement optimistes. Plus nombreuses, elles sont surtout basées plus directement sur l'évidence de constatations simples: sous les yeux de ceux qui écrivent, les enfants pullulent, les maisons se multiplient, la population augmente. Il n'est pas douteux que ce sentiment l'emporte de beaucoup ⁶⁸.

Aussi, lorsque tous les tableaux, recueillis dans les paroisses du canton entier, ensuite disposés par bailliages, arrivèrent à Berne, les conclusions si nettes qui s'en dégagent durent remplir d'une douce émotion le coeur de LL. EE. Leur premier regard est sans doute allé chercher la « Balance de la population et dépopulation », où devait se refléter le résultat de leurs incessants efforts; quelle satisfaction d'y constater, noir sur blanc, sans hésitation possible, la preuve de leur bonne administration ⁶⁹!

⁶⁷ Je constate pour 1728 à 1763, toutes années comprises, une moyenne annuelle de 19 à 20 décès dans la paroisse. En 1742 il y en avait eu 33; en 1747, 42.

⁶⁸ Voyez les mémoires pour Aubonne, Le Chenit, Corsier, Lonay, Morrens, Payerne et Corcelles, Pomy, St-Cergues, Villette.

⁶⁹ Les chiffres que LL. EE. ont eus sous les yeux différaient sur divers points de ceux que nous donnons; en particulier, ils s'en tenaient aux baptêmes tandis que nous indiquons les naissances. Par là le total des gains, qui est pour nous en chiffres ronds de 28 500, n'était que d'environ 21 000. On se rendait d'ailleurs déjà parfaitement compte que cette correction était nécessaire. La majoration est de 4946 pour les pays allemands, de 1281 pour Vaud, où nous n'avons compté que les nés vivants. Pour les corrections apportées aux décès, v. plus loin n. 75.

Non seulement le canton ne se dépeuple pas, mais il « peuple » énergiquement, et les sujets welches guère moins que ceux du vieux canton, sinon que ceux des bailliages argoviens.

En 10 ans 70 (1754-1764), la population a passé

de:	à:	soit gain de:	En % de la population du début:
160 349	175 316	14 967	9.3
42 920	47 441	4 521	10.5
203 269	222 757	19 488	96
103 129	112 096	8 967	8.7
306 398	334 853	28 455	9.3
	160 349 42 920 203 269 103 129	160 349 175 316 42 920 47 441 203 269 222 757 103 129 112 096	160 349 175 316 14 967 42 920 47 441 4 521 203 269 222 757 19 488 103 129 112 096 8 967

Les éléments de ce gain réjouissant sont en première ligne l'excédent des naissances sur les décès:

	Population	E	n dix an	IS	Moyenne annuelle ⁰ / ₀₀			
	moyenne calculée ⁷³	Naiss.74	Morts 75	Gain	Nataltité 76	Mortalité 77	Gain	
Vieux canton allemand	167 000	52 757	41 316	11 441	31.6	24.7	6.9	
Bailliages argoviens	45 000	17 820	13 274	4 546	39.6	29.5	10.1	
Pays allemands de LL. EE.	212 000	70 577	54 590	15 987	33.3	25.7	7.6	
14 bailliages vaudois	107 000	33 312	24 328	8 984	31.1	22.7	8.4	
Canton entier	319 000	103 889	78 918	24 971	32.6	24.8	7.8	

To En réalité, le mouvement de la population part du premier janvier 1754 et s'arrête au 31 décembre 1763; tandis que le recensement est de fin 1764. On peut sans trop augmenter la marge d'erreur, admettre que la période d'observation couvre seulement 10 ans et non 11, et placer la population initiale calculée, à la fin de 1754 au lieu du commencement. C'est le parti qu'a déjà pris Hildebrand.

Les chiffres des pays allemands, dans ce tableau et les deux suivants, sont empruntés à Hildebrand, op. cit. p. 44 s.

Nous avons admis comme point de départ un chiffre fictif de population, à peu près intermédiaire aux points de départ (1754) et d'arrivée (1764).

The détail des corrections que nous avons apportées aux chiffres vaudois est indiqué aux notes du tableau suivant. Ont en outre été, dans la mesure du possible, éliminées les erreurs d'inscription, d'addition, de copie. C'est ainsi que nous aboutissons à une population totale de 112 096, alors que les tableaux baillivaux donnent, sans retouche, 115 356, que Muret se fixe à 112 951, et Berne à 112 346 (résumé publié par Hildebrand, basé sur les tabelles paroissiales E a 2). On voit que tous ces chiffres sont plus élevés que le nôtre.

Les argoviens dépassent notablement les deux autres groupes pour la hauteur de leur natalité; mais les welches eux-mêmes, lorsque les calculs se font pour eux sur la même base que pour les pays allemands, passent à cet égard avant le vieux canton 78. Pour la mortalité, où Argovie aussi tient la tête, on ne se flattera pas de ce qu'elle se trouve plus basse pour Vaud qu'ailleurs, car il est possible (quoique les chiffres manifestement insuffisants aient été majorés par nous) que les défauts d'enregistrement entrent en cause aussi bien que les conditions sanitaires.

De toute façon, le bilan de la natalité-mortalité est entièrement satisfaisant, et dans toutes les régions du pays.

Reste l'autre facteur de fluctuation de la population, l'immigration-émigration 79. Ici éclate le contraste entre les trois grandes

⁷⁴ Pour avoir, au lieu des baptêmes, les naissances, Hildebrand ajoute aux 49 031 baptêmes du vieux canton 3726 morts sans baptême (7.6 %), et aux 16 600 d'Argovie, 1220 (7 %); ces chiffres comprennent aussi les mortsnés. Pour Vaud, comme nous désirions établir la natalité sur la même base que les statistiques modernes, nous n'avons compté que les nés vivants, ajoutant seulement le 4 % (1281) aux 32 031 baptêmes du recensement. Au taux bernois, les naissances vaudoises seraient 34 465; au taux argovien, 34 273.

⁷⁵ Hildebrand compte les morts-nés avec les morts. Pour Vaud nous les avons déduits (1281). Par contre, comme nous l'avons indiqué p. 53, nous avons ramené au taux du reste de leur bailliage les inscriptions manifestement insuffisantes, par une majoration de 1246; chiffre, on le voit, différant peu de celui des morts-nés. Muret considérait les lacunes des registres mortuaires comme atteignant tout au plus le chiffre des enfants morts sans baptême. Si l'on voulait pousser la correction jusque là, il faudrait, en plus de notre correction de 1246 pour inscriptions insuffisantes, laisser encore figurer les morts-nés dans le total; il atteindrait ainsi 25 609. L'opération à laquelle nous nous sommes arrêté nous paraît plus logique et plus exacte; elle a encore l'avantage de ne pas fausser la proportion entre décès et naissances vivantes, à l'exclusion des morts-nés. On retiendra d'ailleurs que, même en augmentant encore de 1281 notre total de décès, il reste un surplus de naissances de 6500 à 7000.

 $^{^{76}}$ La natalité vaudoise, calculée aux taux bernois ou argovien (mortsnés inclus), serait de 32.2 ou $32^{\,0}/_{00}$.

⁷⁷ La mortalité vaudoise, calculée morts-nés inclus, serait de 23.9 ⁰/₀₀.

⁷⁸ Se reporter à la note 76.

⁷⁹ Nous appelons ici immigration l'ensemble noté par les formulaires sous les rubriques «rentrés» et «nouveaux colons»; émigration, tous «ceux qui sortent du pays».

régions soumises au gouvernement de Berne; la « proportion de ceux qui sortent du pays au nombre de ceux qui rentrent » et aux « nouveaux colons » varie du tout au tout.

L'immigration est proportionnellement la plus active dans le Pays de Vaud; elle l'est beaucoup moins en Argovie que dans le vieux canton; mais dans le vieux canton l'émigration est modérée, en sorte que le bilan y est fortement positif. Au contraire, les bailliages argoviens ont un déficit, et de même, malgré les apports considérables qu'ils reçoivent, les vaudois.

C'est ainsi seulement grâce au vieux canton que l'ensemble ne solde pas en perte:

Immigration et émigration 1754—1763.80

	-	0.40-1	Balance		
	Entrées	Sorties	gain	perte	
Vieux canton	6 780	3 254	3 526	- J7	
Bailliages argoviens	1 270	1 295	-	25	
14 bailliages vaudois	5 544	5 561	Section	17	
	13 594	10 110	3 484	11	

Il y a là une ombre au tableau. La seule. Pourquoi l'Argovie a-t-elle plus de sorties que d'entrées? Pourquoi tant de gens empressés à s'installer dans le beau pays welche en voient-ils un plus grand nombre encore s'empresser à leur tour de le quitter? Le souvenir de la thèse de Rousseau est-il un instant, à cette occasion, venu troubler l'heureuse quiétude bernoise? C'est peu probable. LL. EE. avaient trop de bonnes raisons de ne pas se laisser noircir l'esprit par ce problème, qui perdait fort de sa gravité dès qu'on le situait à sa place dans l'ensemble.

Et combien cet ensemble était encourageant. Réunissant tous les gains d'une part, 103 889 naissances et 13 594 entrées (total 117 483); et de l'autre toutes les pertes, 78 918 morts et 10 110 sorties (total 89 028), il reste pour 10 ans un accroissement de 28 455; pas loin de 3000 par an. Et qui se répartit assez uniformé-

⁸⁰ Les chiffres de l'immigration-émigration manquent pour la ville de Berne. Elle doit à son excédent de natalité d'avoir gagné 211 habitants dans ces dix ans (Hildebrand 45).

ment sur tous les pays de LL. EE., Vaud en ayant pour sa part tout près du tiers.

Ce n'est point là la figure d'un pays qui se dépeuple 81.

Voilà ce que disait le recensement. Mais en même temps que ces chiffres réconfortants parvenaient au gouvernement, un de ses loyaux sujets entreprit de démontrer qu'ils signifiaient exactement le contraire de ce qu'ils paraissaient établir.

5. Le mémoire de Muret.

Comment, à l'encontre de chiffres aussi démonstratifs en apparence, Muret a-t-il établi néanmoins la réalité de la dépopulation du Pays de Vaud, à sa propre satisfaction, à celle de la Société économique, du gouvernement, de la presque unanimité de ses lecteurs contemporains? — Satisfaction scientifique, s'entend, car l'état de choses ainsi révélé est considéré par chacun comme déplorable et exigeant une correction urgente. — Voilà la question qui se pose maintenant à nous.

Avant d'entrer dans l'examen du mémoire primé, disons quelques mots de la personne de son auteur.

En dehors de sa correspondance avec la Société économique et de ses publications dans les Mémoires de celle-ci, ce que nous savons de lui nous vient presque uniquement de la notice biographique que lui a consacrée le doyen Bridel 82; il y trace de son modèle un portrait tout inspiré d'affection et d'admiration, sentiments bien justifiés et que chacun partagera. Pasteur avant tout — après quelques suffragances, il le fut à Vevey pendant près d'un demi siècle — il remplit avec zèle les fonctions de sa charge, apprécié autant par ses ouailles que par ses collègues, qui à trois reprises l'élurent doyen. Versé dans le droit, les mathématiques, l'économie, la statistique, il mit ses lumières au service du public, dans ces divers domaines; toujours prêt à défendre les causes qu'il estimait justes, il ne reculait devant aucun travail, aucune démarche, pour assister ceux dont il connaissait le bon droit, pour prévenir

82 Conservateur Suisse, VI, 27-40.

⁸¹ Nous verrons plus loin, p. 82 s., qu'il ne saurait non plus être question de dépopulation au cours des années qui suivirent.

quelque injustice, obtenir réparation de jugements mal fondés; et, dit Bridel, « ce qu'il y avait de remarquable, c'est que ce fut presque toujours pour des inconnus que cet homme juste se mit en avant; qu'il n'était mû par aucun intérêt personnel; et que s'il agissait ainsi, c'était uniquement l'impulsion de la rectitude d'un caractère qui ne fléchit jamais devant l'arbitraire, qui combattit à outrance contre les mauvaises lois »... Il s'efforça de développer le collège de Vevey, voulait amener dans le canton l'uniformité des poids et mesures, introduisit dans plusieurs communes la culture du mûrier blanc, en vue de l'élevage du ver à soie. « Rédiger un catéchisme d'agriculture, simple et fondé sur l'expérience; ouvrir des dépôts où le cultivateur pût se procurer les graines des céréales et des graminées nouvellement découvertes, à condition de les rendre en nature après la récolte; établir une sorte de banque où le paysan pauvre et laborieux trouvât facilement les avances nécessaires; rendre les almanachs populaires plus utiles, en les purgeant des charlataneries astrologiques et en y insérant les découvertes et les procédés d'un agriculteur perfectionné; tels étaient ses plans favoris»... D'ailleurs, comme il le dit lui-même, et à l'encontre de bien de ses collègues affiliés comme lui à la Société économique, il n'a pratiqué personnellement aucune culture. Il entretint une correspondance active avec nombre de savants, Haller, Ch. Bonnet, le bailli Engel, Court de Gébelin, Necker. Egalement doué pour les langues et les mathématiques, il avait appris en se jouant l'hébreu et ce qu'on savait alors de syriaque, de chaldaïque, de punique; il s'intéressait au patois vaudois; à septante ans il « s'amusait à résoudre des problèmes d'algèbre à 4 inconnues, dont quelques unes à la 3e puissance».

Muret est ainsi à la fois théoricien, et plongé dans la vie pratique par l'exercice de son ministère et son goût des interventions juridiques. Sa persévérance, son caractère courageux et ferme complétaient ses qualités intellectuelles et le mirent à même de mener à bien son étude de la population 83. Elle lui valut, en échange

⁸³⁾ Un autre travail de Muret obtint un accessit à la Société économique, Quel est dans le canton de Berne le prix des grains le plus avantageux? Mémoires... 1767, II, 3—82. Là encore, les tables sont établies avec beaucoup de soin.

d'une mauvaise humeur momentanée de LL. EE., et en plus d'une médaille d'or de 20 ducats décernée par la Société économique, Civi optimo, les éloges des juges compétents, bernois 84, aussi bien que vaudois ou étrangers 85. Grâce à lui, la dépopulation du

⁸⁴ Outre les bons juges de la Société économique, mentionnons seulement G. E. de Haller, Catal. raisonné des auteurs qui ont écrit sur l'hist. natur. de la Suisse. Acta helvet . . . VII, 215/6, Bâle 1772; «Mr. J. L. Muret, premier pasteur à Vevay a épuisé la matière . . . Ce mémoire a été fait avec des soins surprenants et une exactitude extraordinaire. Il est rempli de recherches profondes et d'observations de la plus grande importance. Il développe très bien des raisons de la dépopulation et on ne saurait trop recommander la lecture de cet ouvrage à tous ceux qui sont appelés au gouvernement». — Sinner de Ballaigues dit de Muret dans son Voyage historique et littéraire de la Suisse Occidentale (1781): «savant ecclésiastique», de ces «hommes . . . laborieux, qui emploient leurs veilles à des recherches utiles, [et] méritent bien que leurs noms passent à la postérité» . . . — Tillier (Geschichte des eidg. Freistaates Bern, V, 463) le qualifie d'auteur pénétrant, réfléchi, exact, remarquable à tous égards. — Lauterburg expose très bien les grands mérites de Muret.

⁸⁵ Après le doyen Bridel, Juste Olivier (Le Canton de Vaud, II, 1232, 1256): «Le premier, ... il montra comment on devait calculer les tables de population que jusqu'alors on calculait mal: il est ainsi l'un des pères de la statistique moderne et le fameux Malthus a profité de ses observations » . . . etc. -- A. Verdeil, Hist. du C. de Vaud, III, 259, compare Muret à Cuvier et Agassiz; ces savants, «en examinant un os ou une écaille fossile, peuvent décrire un animal antédiluvien; Muret, avec les registres baptistaires et mortuaires... trouve des formules au moyen desquelles on peut déterminer très approximativement la population d'un pays et la vie moyenne de ses habitants... Ce mémoire plaça son auteur au premier rang des économistes. Ad. Smith, Malthus, J. B. Say et les philosophes de l'Allemagne ont puisé de fécondes idées dans l'oeuvre de Muret et l'ont cité comme une autorité dans la science naissante de l'Economie politique». Etc. -- P. Maillefer, Le doyen Muret (RHV 1899; est presque entièrement tiré de Lauterburg); et Histoire du C. de V. p. 336 et 363. — Muret, qui connaissait mieux que J. Olivier ou Verdeil l'état de la statistique de son temps et la contribution qu'il lui avait fournie, n'aurait sûrement pas souscrit sans réserves aux éloges décernés par ces historiens. J'ignore où Adam Smith a parlé de Muret; ce n'est pas dans Wealth of Nations; quant à Malthus, faute de pouvoir consacrer à l'examen de son ouvrage la place nécessaire, disons seulement qu'il donne des phénomènes observés par Muret des explications diamétralement opposées; v. à ce sujet l'étude de Lauterburg.

Pays de Vaud au 18e siècle acquit la solidité d'une légende qui ne se discutait même pas.

Jean Louis Muret (7 avril 1715—4 mars 1796) appartient à une famille de Morges. Son père est marchand et membre du 24. Après le doyen, qui fut le premier à illustrer le nom, plusieurs Muret se classèrent au nombre des Vaudois les plus éminents, dans la politique, la magistrature, la science; la tradition se maintient aujourdhui encore. Pour ne pas parler des vivants, citons seulement deux fils du doyen, Louis David, médecin à Vevey (1755-1814) et Jules (1759-1847), avocat, sénateur de la République helvétique, landamman du canton de Vaud; Jean (1799-1877), l'un des fils de ce dernier, juriste et botaniste 86. Dès son enfance le futur doyen avait manifesté ses heureux dons. Il apprenait tout sans maître. A cinq ans, « il avait appris à lire sur les ballots de marchandises exposés devant la douane de Morges »; il connaissait l'orthographe avant de savoir écrire; disons, ce qu'on demandait alors en fait d'orthographe, soit fort peu de chose! A sept ans il possédait parfaitement l'arithmétique commune. Cette sagesse précoce ne devait pas grand chose au maître d'école, dont Bridel décrit ainsi la méthode: Muret « n'oublia jamais que le 24 avril 1723, jour de l'exécution du fameux major Davel, le régent... fit ranger les écoliers sur une ligne et leur appliqua à tous un vigoureux soufflet pour qu'ils gardassent la mémoire de cet évènement ». Il remporta toujours les premiers prix dans les examens. Quant à son physique, il était court de taille et devint vers la fin de sa vie fort replet, fort sourd et presque aveugle 87.

Naudois, II, 218 ss.; d'après Lauterburg, il faut retrancher, de la liste des publications attribuées au doyen, le Nº 5. — Généal. ms., par B. Dumur, au Vieux Lausanne. — Livre d'or des familles vaud. 298, avec notice bibliographique. — Recueil généalogique suisse Ière série, Genève, 1902, p. 378—410 (Louis Dufour-Vernes). — DHBS — Sur Jean Muret, les souvenirs d'Eugène Rambert, dans les Etudes de littérature alpestre, 1899. — La tradition fait venir les Muret de Tarentaise à Thonon au 16e siècle; ils passèrent de là à Genève, puis à Morges où ils sont dès 1608.

⁸⁷ Son portrait, au Musée d'histoire et d'archéologie, Lausanne, est reproduit, *Histoire du C. de Vaud* de P. Maillefer, p. 359, et *Journal de Statist. suisse*, 1889, I, frontispice; *Au peuple vaudois*, XXXIX.

« Travailler sur la population du païs de Vaud, c'est aller pour ainsi dire, à la découverte d'un païs inconnu, et se frayer une route nouvelle au milieu des déserts ».

C'est ainsi que Muret ouvre son mémoire (p. 13), et nous savons qu'il n'y a rien d'exagéré dans cette image. Laissons l'explorateur nous décrire comment il s'y prit (p. 19): « Quand je commençai mes recherches, LL. EE. de Berne n'avoient pas encore ordonné le dénombrement général; je manquois de matériaux, et ce n'est qu'à force de travail, et par la complaisance de Messieurs les Pasteurs, que je pus me procurer les matériaux nécessaires pour l'exécution de mon dessein. J'écrivis dans tout le païs, et ceux de mes confrères qui avoient des rolles complets de leurs paroisses, s'empressèrent à me les fournir; quelques-uns même prirent la peine de dénombrer tout exprès leur paroisse ...; les autres m'envoyèrent le nombre des batêmes et des morts, sur 10, 15, 30 ans et davantage; presque tous ont satisfait à mes désirs. Enfin après de longues recherches, je réussis à me procurer de plus des deux tiers des paroisses, les dénombremens complets, ou du moins le nombre des comunians; et de presque toutes, le nombre des batêmes pendant 10 ans » 88.

Puis, après avoir remarqué (p. 9) que « les régîtres baptismaux sans les dénombremens, ne m'auroient conduit qu'à des calculs incertains et même très erronés » — vérité qu'il appuie sur des exemples pris à l'étranger et corroborés par ses propres recherches, qui établissent d'un lieu à l'autre une «prodigieuse différence » dans les relations entre les « habitants » et les « naissances » [lisez toujours baptêmes] — il déclare : « c'est donc principalement sur les dénombremens effectifs que j'ai fondé mes calculs, sans négliger cependant

⁸⁸ La lettre de Muret à la Soc. économ., du 9 janvier 1762, publiée dans le *Journal de Statist. suisse*, 1899, I, 116—120, montre de façon très intéressante les premières étapes de l'exploration. Il possède à cette date les baptêmes de 40 paroisses pour 10 ans au moins, de quelques unes pour 70 ans; la population d'une partie de ces paroisses, tantôt donnée directement, tantôt déduite des communiants ou des écoliers, ou des feux. Il a établi les tables de mortalité pour 24 paroisses (provisoires, seulement, car sa Table V les donnera différentes, et pour 43 paroisses); il est déjà intrigué par le problème de Leysin.

la proportion des bâtèmes, que j'ai eu soin de comparer avec les dénombremens ». (p. 13).

Il semble ainsi que nous voici, selon l'expression même de notre auteur, instruits des fondements sur lesquels il a établi ses calculs. Toutefois, d'emblée nous nous trouvons en présence d'une difficulté; car ces indications si nettes de Muret sont en contradiction directe avec les données de sa première table. Celle-ci, en effet, ne donne pas seulement le chiffre des habitants (ou même seulement des communiants) pour les deux tiers des paroisses, ou les baptêmes de 10 ans pour presque toutes, elle porte bel et bien, pour toutes les paroisses sans exception des bailliages immédiats, les habitants, les feux, les baptêmes de 30 ans; et pour 10 ans, les baptêmes, les mariages et les morts. Renseignements beaucoup plus complets que l'indication de Muret ne l'aurait donné à prévoir; si complets, qu'ils engagent aussitôt à les comparer avec ceux du recensement officiel. On constate alors, entre ces tables I et III de Muret et les registres officiels, une concordance si étroite, allant souvent jusque dans les plus infimes détails, que l'on ne peut conserver aucun doute: le doyen a connu les résultats du recensement, à temps pour emprunter à celui-ci bon nombre de chiffres pour ces deux tables, à temps aussi pour utiliser certaines données dans le texte même de son mémoire.

Tout cela, malheureusement, lui parvient dans des conditions aussi défavorables que possible. Quatre ans ont passé depuis qu'il a commencé de son côté à rassembler à grand peine des documents; tous ses calculs sur la diminution des baptêmes — et bien d'autres sujets, en plus — sont achevés. Il est talonné par l'obligation de déposer son manuscrit avant la fin de 1764, s'il veut pouvoir participer au concours. Et voici qu'un recensement officiel, et surtout complet (ce que lui-même n'a pas obtenu, pas même tenté) s'effectue, en traînant, de septembre à décembre: et qu'il obtient connaissance de ces documents, des registres des paroisses et même des tableaux baillivaux. L'on admire qu'il ait encore réussi à extraire quelque chose d'utile de ce qui lui parvint par cette voie. Et d'autre part l'on ne s'étonnera pas qu'il ne lui ait plus été possible de le fondre de façon satisfaisante avec ce qu'il avait déjà rédigé de son mémoire. La dualité des sources où il a été amené à puiser sa docu-

mentation nous permet aussi de comprendre d'où proviennent certaines contradictions capitales qui nous déroutent et nous choqueraient si nous n'en saisissions maintenant l'origine. Puisant d'abord dans ses propres enquêtes; puis, au dernier moment, heureux du complément inespéré que lui offre le recensement, le temps si limité qui lui reste ne lui permit plus que de juxtaposer ces calculs d'origine diverse, sans réussir à les faire concorder partout où c'eût été nécessaire.

Ce qui est certain est donc que Muret a commencé par une étude des baptêmes (aussi, de la longévité, de la nuptialité, etc.; je n'en parle pas, comme sans rapport avec notre sujet actuel, la population). Elle le conduisit à construire sa Table II, dont les chiffres s'arrêtent à fin 1760; à cette table correspond dans le texte l'exposé des pages 14—21, Article II, *Population plus forte autrefois* 89. Morceau et table qui constituent un tout à part, et doivent être examinés pour eux-mêmes. C'est là que le doyen puise la première de ses raisons démonstratives, établissant qu'autrefois « le pays étoit certainement plus peuplé, et de beaucoup, qu'il ne l'est aujourd'hui » (p. 18). « La dépopulation du pays est bien constatée, et même une dépopulation assez considérable: je m'en rapporte aux preuves que j'en ai données dans le second article de ce mémoire » (p. 85).

Mais, comme nous le savons par sa déclaration explicite, les enquêtes qu'il a menées auprès de ses collègues lui ont fourni des renseignements qui parfois remontaient fort haut dans le passé, mais qui, par contre, restaient limités à un nombre de paroisses relativement restreint, et reposaient à l'occasion sur des bases assez nuageuses, la population lui étant éventuellement donnée en fonction des écoliers, ou des catéchumènes, etc. Nous pouvons donc être certains, a priori, que lorsque nous rencontrons chez Muret des tables couvrant le pays entier, sans lacunes, il a dû en emprunter les éléments au recensement officiel, qui seul pouvait les lui fournir.

⁸⁹ Déjà dans ce titre, et souvent dans le corps du mémoire, se remarque un souci insuffisant de la propriété des termes. Quand Muret écrit « population », on n'est jamais certain d'avance s'il pense à l'état de fait ou à une virtualité. « Population plus forte autrefois » signifiera tantôt: le pays était autrefois plus peuplé; tantôt: le pays autrefois peuplait davantage. Muret ne s'est pas franchement libéré de cette équivoque.

Tout au plus aurait-on pu penser qu'il y aurait puisé seulement ce qui manquait encore à la documentation déjà réunie par lui; mais cette restriction ne vaut pas, car tous les chiffres des tables I et III du doyen se rapportent à la population de 1764 ou au mouvement des dix ans 1754—1763, soit précisément au recensement officiel. C'est en effet ce que montre la comparaison entre ces deux tables de Muret et les deux séries de registres officiels, surtout le relevé des paroisses (E a 2). Il ne s'agit ainsi plus d'une hypothèse, mais d'une certitude.

Les concordances entre la table I de Muret et les registres des paroisses sont si fréquentes qu'un emprunt direct peut seul les expliquer. Muret aligne 112 paroisses, avec quelques enclaves que nous pouvons compter pour une 113me. Sur ce nombre, les concordances portent sur 98 paroisses (le 87%) pour la population; sur 89 pour les baptêmes (79%); quant aux décès, Muret commence par les corriger pour 10 paroisses; sur les 103 restantes il y a accord pour 82 (81%). Il y a plus. Les écarts apparents sont presque toutours explicables. Le plus souvent ils proviennent de ce que Muret ne répartit pas toujours les fractions de paroisses de la même manière que le registre. Parfois on constate qu'il ne s'agit que d'une simple erreur, 749 mis pour 649; 167 inscrit comme total de 90 et 86, au lieu de 176; etc. Quinze fois, pour baptêmes ou morts de 10 ans, l'écart n'est que de 1 ou 2. Au contraire, si l'on met les baptêmes de 10 ans de la Table I de Muret en regard de ceux de 1751-1760 de sa Table II, on ne trouvera pas une seule concordance. Preuve de plus, s'il la fallait encore, que les dix ans de la Table I de Muret concernent ceux du recensement officiel, soit 1754-1763 90.

Que Muret a eu en mains les tableaux de recensement établis par les paroisses est enfin confirmé par la présence de notes de lui à diverses places des volumes E a 2 et même E a 1. Ce n'est pas son écriture seule qui le trahit — on peut toujours discuter sur

⁹⁰ Lauterburg a fait erreur sur ce point. Se basant sur un passage d'une lettre du 1er novembre 1761, «comme mon mémoire ne dépasse pas 1760» et à défaut de dates accompagnant la table I de Muret, Lauterburg a cru que celle-ci porte sur la période 1751—1760 et que la déclaration de Muret s'applique encore au texte imprimé.

une écriture —; mais le texte de certaines de ces notes ne peut avoir pour auteur qu'un homme occupé dès longtemps de recherches statistiques dans diverses paroisses; seul le doyen peut entrer en jeu à ce titre 91. Elles nous apportent même leur témoignage touchant la méthode de travail de Muret; il concorde parfaitement avec ce que nous en avons dit et ce que raconte Muret lui-même. Ainsi à propos des baptêmes de Perroy: «Les dix ans de 1754 à 1763 montent à 188 et moi-même j'ai trouvé ce nombre sur le registre de Perroi, en comptant à la vérité de 1751 à 1760 ». — Pour Ressudens: «Le pasteur n'a point inscrit les mariages étrangers; j'en trouve dans mon cayer, ceux là compris, 56 pour Ressudens et annexes, Missy compris, Chevroux non compris». — Ou pour Ormonts-dessous, paroisse à laquelle nous avons déjà emprunté d'autres détails 92: « Ce Cayer suivant la propre déclaration de M. le Pasteur Vicat est très imparfait, mais sans qu'il y ait de sa faute, au contraire! L'année passée, je levai moi-même sur ses Rolles le nombre des communians ».... etc. Suit un calcul pour déduire, du nombre des communiants, la population totale. Ces notes apportent ainsi une dernière confirmation à ce que nous avons dit, que seul le recensement officiel a pu fournir au doyen les données complètes qui sont à la base de ses deux tables I et III.

La concordance de Muret avec E a 2 est même beaucoup plus intime que celle de E a 1, quoique les chiffres de ce dernier registre soient tirés officiellement et directement des relevés des paroisses par les calculateurs des bureaux baillivaux, chargés d'établir les tableaux par bailliages. C'est que ces fonctionnaires ont utilisé avec moins de soin que le doyen les chiffres qu'ils avaient à répartir. Ainsi, les deux étapes de l'entreprise officielle, tant que l'on ne corrige pas les erreurs introduites surtout dans les tableaux baillivaux, diffèrent entre elles beaucoup plus que la première ne diffère de Muret. Pour la population, par exemple, les concordances entre

⁹¹ Les principales de ces notes se voient, dans E a 1, au dos des Tables d'Aigle et de Romainmôtier; dans E a 2, aux tabelles d'Aigle, Cheseaux, Chevroux, L'Isle, Ormonts-dessous, Perroy, Ressudens, Sullens, Vufflens-le-Château.

⁹² P. 42 s.

E a 1 et E a 2 ne sont que le 56%; pour les baptêmes, le 53%; pour les décès, le 40%! On ne s'étonnera plus, dans ces conditions, que les totaux du doyen se rapprochent de E a 2 plus que ne le font ceux de E a 1, comme les chiffres que voici le montrent 93:

	Population	Baptêmes 10 ans	Morts 10 ans
Dénombrement par paroisses (E a 2)	111 882	31 531	24 052
Muret, Table I	112 951	31 556	24 101
Dénombrement par bailliages (E a 1)	115 316	31 707	24 417

Si Muret n'a pas jugé nécessaire d'informer expressément le lecteur de la provenance des éléments de ses tables I et III, du moins ne dit-il rien que l'on puisse opposer à ce que nous venons d'établir. Au contraire, à diverses reprises, il montre qu'il est au courant du recensement en cours, auquel il participait naturellement en sa qualité de ministre; il ne se borna pas à reproduire à la Table 14 le dénombrement effectué par son collègue et par luimême dans sa paroisse en septembre 1764, ou à citer des rubriques du formulaire officiel (p. 71); il déclare de façon explicite (p. 3) « il est aisé de connoître l'état présent de notre population». Nous venons de montrer que cette entreprise « aisée », il l'a exécutée; et de cette documentation il a tiré ses deux tables I et III. Ce qu'elles ont de personnel n'est donc pas leurs matériaux, mais la mise en oeuvre; et comme il les a reçus à la onzième heure, leur incorporation dans le travail déjà achevé n'a pas réussi sans entraîner les inconvénients que nous avons signalés.

Le même défaut d'unité se remarque d'ailleurs à d'autres occasions encore, et toujours pour la même cause, l'accession d'éléments nouveaux, rédigés à des dates successives, introduits après coup dans un texte déjà plus ou moins arrêté. Des passages sont soumis par l'auteur, au cours de sa correspondance avec la Société économique, à la critique du comité bernois ou d'autres experts; les

⁹³ Ils sont donnés ici tels qu'ils se déduisent des originaux, sans corrections, afin de les laisser tels qu'ils étaient lorsque Muret en prit connaissance. J'ai seulement soustrait du chiffre de décès de Muret (25 038) les 937 qu'il avait ajoutés de propos délibéré; et ajouté à la population de E a 1 (111 452) les 3864 âmes du Pays d'Enhaut qui lui manquaient. Le chiffre élevé de la population de E a 1 tint à ce que dans la plupart des bailliages les veufs et veuves ont été ajoutés aux mâles et femelles.

réponses appellent de la part de Muret des explications ou réfutations qui finissent par faire partie intégrante du mémoire 94.

A mesure qu'il rassemblait les premiers documents, sur les baptêmes, le doyen se rendit compte qu'il n'y a aucune proportion fixe entre leur taux et le chiffre de la population, ni à l'intérieur d'un même pays, ni entre pays divers (p. 9-13) 95; mais lorsqu'il s'était mis en route pour explorer le désert de la statistique vaudoise, il ne le savait pas encore. L'illusion que cette voie le conduirait au but l'engagea à un travail énorme, autant que vain: tous dénombrements anciens faisant défaut, les morts n'étant enregistrés que depuis relativement peu de temps et variant beaucoup à cause des épidémies, Muret ne vit d'abord qu'un seul champ d'investigation ouvert, étudier la succession des baptêmes, en remontant aussi haut que possible dans le passé. Grâce au concours de quelques uns de ses collègues, qui l'aidèrent à « dépouiller de vieux régîtres, la plupart presque inlisibles », il réussit à établir pour 46 paroisses un tableau des baptêmes couvrant les 140 années de 1621 à 1760; et comme l'arrivée des français réfugiés tombe au milieu de cette longue série, il la coupe en 2 périodes de 70 années chacune, 1621 – 1690 avec 94 874 baptêmes et 1691 – 1760 avec 97 607 baptêmes. Les baptêmes se montrent plus nombreux dans la dernière période; un chercheur moins patient et moins précis que le doyen en eût conclu que la «population» avait augmenté, les baptêmes, au bout de 70 ans, montrant un gain apparent de 2723. Contre quoi il remarque que dans la période antérieure les registres sont plus imparfaits, ce qui obligerait à ajouter à leur somme « tel nombre si petit que l'on voudra»; et que la dernière époque se trouve majorée de tous les baptêmes de la colonie française; pour Vevey seul ils sont 1385, pour tout le Pays de Vaud, plus de 3200. Une

⁹⁴ Ainsi toute la discussion, p. 42—49, sur « mon terme moyen plus long que la vie moyenne»; sur ce que «la vie moyenne doit être plus forte où il y a le moins d'enfants» (p. 50—56); sur la question des nouveaux colons et s'ils sont un avantage ou non, Muret penchant à certains égards vers la négative et consacrant plus de 10 pages (74 ss.) à expliquer son point de vue, contre une remarque de «l'Illustre société».

⁹⁵ Il le sait déjà en 1762, comme le montre sa lettre du 9 janvier citée plus haut, n. 88.

fois effectuées ces deux corrections, on verrait que nonobstant le petit excédent apparent, la dernière période est « considérablement plus foible... en population » que la précédente, qu'il y a « dépopulation manifeste et progressive » (p. 20).

Mais le doyen ne s'arrête pas là; il poursuit sa piste jusqu'au bout. Pour 17 de ces 46 paroisses il est possible de remonter plus haut ⁹⁶; bien que cette série soit fort incomplète, trouée de lacunes, et couvre seulement pour quelques paroisses un maximum de 50 ans, Muret l'élève, pour comparaison, à la symétrie de ses deux dernières périodes de 70 ans. Et cette fois encore il voit se confirmer la loi; pour ces 17 paroisses, la première époque (1550—1620) donne 49 860 baptêmes (calculés plus que constatés, bien entendu); la deuxième (1621—1690) en donne 45 005; la troisième (1691—1760), 43 910. Plus il remonte loin, plus il voit la décroissance se manifester dans sa régularité ⁹⁷.

grand d'Avenches, Château d'Oex, Morges, Ormonts-dessous, Vallorbe, Villeneuve et Rossinière. — Dans sa Statistique du Pays d'Enhaut romand, le doyen Bridel, écrivant en 1805, remarque avec sa bonhomie malicieuse: «j'ignore comment le savant et judicieux auteur du Mémoire sur la population du P. de Vaud a pu établir les sommes de sa première époque de 1550 à 1620, autrement que par approximation pour les dix premières années, puisque le P. d'Enhaut ne fut uni au canton de Berne qu'en 1555 et que sûrement sous le régime des comtes de Gruyères, il n'y avait aucun registre public des naissances dans les paroisses». Les chiffres de Muret montrent comment il a procédé: Château d'Oex et Rossinière remontent à 1571, Rougemont à 1581; avec les lacunes, leur total de baptêmes à fin 1620 est 5683; Muret comble les trous par des chiffres proportionnels, qui fixent pour 70 ans le total calculé à 11598. — De même pour les autres paroisses de cette série. La part de l'arbitraire est, on le voit, très prépondérante.

⁹⁷ Est-il nécessaire d'ajouter que le sentiment du doyen ne correspond, au moins au 18e siècle, pas à la réalité? Il se fonde sur une base beau-coup trop étroite. De 1701 à 1764 il est possible, grâce aux quatre volumes des recensements paroissiaux, de suivre les baptêmes de toutes les paroisses des bailliages médiats; à partir de 1711 les lacunes sont minimes. Il en ressort que les baptêmes sont, en moyenne par an, 3082 pour 1711—1720, 3117 pour 1751—1760; ils arriveront à 3389 en 1781—1790. Leur augmentation est modeste, elle marche moins vite que celle de la population. Mais elle est positive et constante.

Que cette démonstration n'a aucune valeur, parce que basée sur les seuls baptêmes, soit sur un élément partiel de la seule natalité, laquelle varie sans présenter aucune relation fixe avec la population, chacun le sait aujourd'hui. Muret lui aussi l'a reconnu, nous l'avons vu. Comment se fait-il donc qu'il ait néanmoins conservé cet argument que la diminution de la population était démontrée par la réduction des baptêmes, bien qu'à diverses reprises il déclare incertains et même très erronés (p. 9) des calculs de ce genre? Nous ne pouvons nous expliquer un pareil lapsus de la part d'un esprit aussi pénétrant, que par le mode de composition de l'ouvrage. Ce n'est qu'en cours d'achèvement de l'énorme labeur nécessité par ces premières recherches que Muret a vu les raisons qui le rendaient vain. Il est toujours dur d'avoir à détruire un travail qui vous a coûté tant de peine; on conçoit que le doyen ne s'y soit pas résolu d'emblée.

A ce moment là, comme le montre sa lettre déjà citée du 9 janvier 1762, le doyen est attiré par un autre argument, la « très grande expatriation»; il n'a pas encore de chiffres fermes à l'appui; mais déjà il affirme que «la moitié de nos jeunes gens, les trois quarts, presque tous sortent du Païs, depuis l'âge de 16 à celui de 25 »; une partie meurent ou s'établissent à l'étranger; le peu qui reviennent ne le font qu'après 30 ans, après 50 ans. Tous ces gens là, dans les dénombrements, ne font que des têtes; ils ne grossissent point les registres de baptêmes. Muret n'est point seul à le penser: Tissot avait dit exactement la même chose (Avis, 1761, p. 3); Loys de Cheseaux répétera (p. 90 de son mémoire primé): «la sortie des nationaux.... est la plus funeste, parce qu'elle fait perdre à la patrie des hommes actuels, et ceux qu'ils lui auroient donnés ». Il y a là pour Muret un nouveau filon à creuser, de meilleur aloi que le premier. Et lorsque, à la dernière minute, le recensement officiel lui procura les chiffres de tous ces « sortis du pays », cette deuxième démonstration paraissant inattaquable, le doyen aura jugé qu'il n'y avait pas de mal à conserver la première. En la présentant, il l'avait accompagnée, de la façon la plus explicite, des correctifs nécessaires; le lecteur ne pouvait se plaindre de n'être pas au clair; libre à chacun de savoir ce qu'il devait conclure.

Abandonnant ainsi à son sort l'argument malheureux de la baisse des baptêmes, le doyen en vient maintenant à poser (p. 63): « la principale cause de la dépopulation du pays, pour ne pas dire l'unique cause, c'est l'émigration ». Au moment où il tente cette démonstration, trois ans ont passé depuis le début de ses recherches; il est muni de renseignements bien plus étendus, plus précis, plus variés; par des chiffres sûrs, et qui couvrent la totalité du pays (ses Tables I et III) il sait que « nonobstant tous les empechemens qui retardent les progrès de notre population, ... l'excédent des batèmes seroit suffisant pour doubler la population du pays, dans l'espace d'environ 120 ans»; qu'en moyenne il y a chaque année 3156 baptêmes, contre 2504 morts, donc gain de 652 (sur lesquels 334 mâles et 318 femelles, selon sa terminologie), de sorte qu'à 100 baptêmes ne s'opposent que 79 2/3 décès [disons 80 pour simplifier]; ou inversément 126 baptêmes à 100 morts (p. 24). Il complète même cette constatation par la remarque que « pour avoir l'exacte balance» il faut ajouter au chiffre des baptisés celui des enfants morts sans baptême, afin de connaître le total des naissances; en effet, ces enfants non baptisés sont portés au registre des morts. Ils représentent à Vevey le 9% des baptêmes. Ainsi, au lieu de 100 baptêmes, 109 naissances pour 80 décès, ou 73 décès pour 100 naissances, telle serait la balance 98 (p. 26). Pour l'ensemble du pays et pour chaque bailliage la Table III de Muret montre l'excédent annuel moyen de ces 10 ans 99 et le temps nécessaire pour doubler la population; ce serait chose faite en 120 ans, toutes conditions restant égales.

A première vue l'arbre vaudois est donc sain. Muret ne cesse de le répéter: le physique, dans notre pays, est tel que nous n'avons rien à désirer à cet égard (p. 99); il n'y a point de cause physique de dépeuplement (p. 24 et 35); l'excédent des baptêmes, assez con-

⁹⁸ Tous ces chiffres sont calculés par Muret sur la base fournie par le recensement officiel; il ne les possède, par conséquent, qu'au moment où il doit déposer son mémoire.

⁹⁹ Il y a perte pour Vevey (excès de 3 décès par an en moyenne) et le Pays d'Enhaut. Celui-ci avait été ravagé, ainsi que la région d'Aigle, par une terrible épidémie en 1763, donc pendant la décennie sur laquelle Muret établit son calcul; de là l'excédent des décès pour le Pays d'Enhaut, 4 par an. Aigle conserve malgré tout un gain, 14 par an.

sidérable, fournit une ressource assurée pour la repopulation du pays (p. 63 s.). D'où vient que néanmoins chacun constate son dépérissement? C'est, dit le doyen, qu'il est rongé par le chancre de l'émigration; de la double émigration, militaire et commerçante. « Suivant l'indication fournie par Messieurs les Pasteurs » 100 l'émigration militaire a enlevé en 10 ans 1808 hommes (dont il est rentré 783) (p. 65), et la commerçante 1943 hommes (rentrés 342) (p. 69). Le « vuide effectif » de la première est donc de 1025; de la seconde. 1601; au total 2626 pour 10 ans; 263 par an. Ce ne serait pas assez pour annuler le surplus de 334 mâles par quoi les baptêmes dépassent annuellement les morts 101, mais Muret aperçoit diverses raisons qui l'obligent à grossir l'émigration. D'abord, ceux qui rentrent ne sont plus, à leur retour, tels qu'ils étaient à leur départ; « et le moins qu'on puisse m'accorder, c'est que nos militaires revenus du service, ont perdu par leur absence, en laissant écouler le temps auquel ils auroient pu se marier, et d'une manière utile pour la population, le tiers des enfants que probablement ils auroient eu» (p. 66). Le même raisonnement s'appliquant aux « commerçants », qui eux aussi rentrent de quelques années plus vieux, ayant d'autres goûts, souvent des infirmités et des maladies, etc., le total du vide produit par l'émigration doit être augmenté du tiers des rentrées; il atteint 3001 pour 10 ans (p. 70). Nous sommes déjà dangereusement près de la limite 3338, excédent total des baptêmes pour les mâles.

Limite que le doyen franchit par un dernier calcul: ces 3338, selon la table de mortalité établie par lui, «se réduisent à 1923 en les amenant à l'âge de 20 ans»; opposés à cette date aux 3001

Le fait que cette indication porte sur la totalité du pays montre qu'ici de nouveau il s'agit d'un renseignement reçu par Muret tout à la fin de ses recherches, après le recensement de l'Etat. Les chiffres des registres officiels corrigés sont: militaires sortis 1832, rentrés 795, déchet 1037; commerçants sortis 1946, rentrés 351, déchet 1595; total 2632 perdus, pour les hommes seuls. Pour les femmes 1783 sont sorties, 229 rentrées, déchet 1554. Ainsi déchet total 4186.

Muret n'estime pas devoir raisonner sur l'émigration des femmes; elle ne nuit guère à la population, le nombre des femmes restées au pays étant suffisant pour que les hommes trouvent à se marier (68).

perdus par l'émigration, « nous avons de vuide suivant ce calcul, le nombre considérable de 1078 [pour 10 ans], tous mâles et hommes faits ». Bien loin de doubler en 120 ans, le pays se trouvera réduit à la moitié en 214 ans (p. 70).

Le chemin a été long et ardu, mais cette fois l'étape finale est franchie, la réalité du dépeuplement est démontrée sans contestation. « l'ai appuyé, dira Muret, mes raisonnements sur des calculs de la dernière précision » (p. 85). Il entrevoit poutant encore deux critiques possibles: il n'a pas tenu compte des « nouveaux habitants reçus dans les 10 dernières années» (p. 71); et enfin, ne dira-t-on pas que « si le mal étoit si pressant, il y a long-tems que le pays seroit entièrement désert» (p. 85)? Tout en reconnaissant la force de ces objections, le doyen estime pouvoir les désarmer sans peine. En effet, si le mal est indubitable, puisque prouvé par ses calculs, il se peut qu'il soit grave surtout depuis 20 à 30 ans; c'est pendant cette période récente que l'émigration est allée en augmentant; de nouveaux régiments ont été « avoués », au Piémont, auprès du Stathouder; « beaucoup de nos gens se sont jettés dans le service» du roi de Prusse; « sans parler d'un régiment, levé à cette époque, et qui n'a pas laissé de nous coûter bien des hommes, quoiqu'il n'ait subsisté qu'un petit nombre d'années ». — Et quant aux « nouveaux colons », Muret ne peut reconnaître à la rubrique qui les concerne dans le tableau du recensement officiel, une importance sérieuse. « Quand nous en aurions la liste effective et bien exacte, il v auroit encore beaucoup à décompter sur le nombre »; ainsi, ceux qui étaient déjà au pays et ne sont inscrits maintenant que pour avoir été recus depuis peu à l'habitation; ceux qui sont simplement « transplantés », d'un bailliage à l'autre, le plus souvent de la campagne à la ville, auquel cas ils sont quasi perdus pour la population; les étrangers âgés venus dans le pays pour y passer doucement leurs vieux jours: « Mettre de tels colons en balance de population, contre ceux des nôtres qui s'expatrient, c'est compter des plantes de bois mort, pour autant d'arbres en force et portant fruit, qu'on auroit coupés dans un verger» (p. 70-72). Encore est-ce une question de savoir si cette catégorie de nouveaux colons ne cause pas plus de mal que de bien? « Nos villes . . . quoique petites, sont des goufres qui engloutissent la campagne... Or, c'est dans les villes que se portent tous les étrangers, et plus nos villes se peuplent, plus la campagne en souffre » (p. 72) 102.

Tel est au complet le second argument de Muret: partant du fait que le déchet dû à l'émigration, tel que le recensement le lui a indiqué, est loin de neutraliser le surplus des baptêmes sur les morts, le doyen estime devoir intervenir de diverses façons; il ne tient pas compte des femmes; il réduit à zéro l'importance des nouveaux colons; réduit de ½ le nombre des rentrés; réduit l'excédent total des baptêmes, en déduisant ceux des mâles compris dans cet excédent qui mourront avant 20 ans.

Ces corrections sont-elles légitimes? Assurément non; aucune d'elles ne se justifie. Muret s'est laissé entraîner par son désir de ne laisser échapper aucun élément du problème qu'il tenait à fouiller à fond et dans tous ses recoins; il le prend et le reprend, le tourne et le retourne; et ne s'aperçoit pas qu'il fait ainsi parfois à double une opération déjà effectuée.

C'est le cas pour les décès des mâles avant 20 ans, et pour le fait qu'une partie des rentrés n'a pas d'enfants: ces données sont déjà comprises dans les constatations que le recensement a réduites en tables pour 10 ans; le résultat final des 6518 baptêmes en surplus, 3338 pour les seuls mâles, a précisément été obtenu après que ces combinaisons particulières ont joué. Il est bien licite de chercher à préciser comment elles ont joué, mais non de doubler leur importance en les comptant à nouveau une seconde fois.

Si Muret applique ces réductions à quelques catégories, ce n'est pas qu'elles méritent de sa part ce traitement spécial en vertu de raisons objectives; mais uniquement parce qu'elles se trouvent l'intéresser à un moment donné. Un contradicteur qui utiliserait la même méthode, mais en la retournant, pourrait à l'inverse grossir

¹⁰² Cette appréciation du doyen motiva une note de la Soc. économique: «proposition qui n'est pas prouvée, proposition selon nous, sujette à de grandes exceptions» (p. 74). Muret en profite pour consacrer 15 pages à la discussion de ce sujet, en se basant sur la disparition progressive des vieilles familles bourgeoises de Vevey. Ses raisons ne sont pas convaincantes, parce qu'il ne peut apporter dans le débat les chiffres concernant la population totale de la ville, à des périodes antérieures; il ne raisonne que sur les bourgeois.

indéfiniment les apports d'une catégorie, en ajoutant à l'excédent constaté par le recensement en 10 ans, les divers excédents partiels qui pourraient lui être attribués. Ainsi, il y a eu 4169 nouveaux colons, ils ont pu avoir tant de naissances, ajoutons ces naissances; et de même pour n'importe quelle tranche de la population sur laquelle notre intérêt pourrait se concentrer.

En fait, en traçant cette partie de sa piste dans le désert, Muret a tourné en rond et refait sans y prendre garde le chemin déjà parcouru, comme cela arrive aux voyageurs lorsque manquent les points de repère. C'est que le doyen promenait avec lui son principal repère, soit la conviction que le mal de l'émigration a des répercussions cachées, plus graves encore que ses méfaits immédiatement apparents. Son analyse reste intéressante, mais ne peut évidemment rien changer au résultat terminal du mouvement de la population au cours des dix ans recensés. L'erreur de Muret est de conclure: « Etant donnés tels facteurs, ils m'obligent à changer le résultat constaté »; au lieu de dire: « Ce résultat des dix ans étant donné par la numération directe, cherchons à voir comment tels et tels facteurs y ont abouti ».

La suppression pure et simple des « nouveaux colons » pour la raison que les uns ne sont que « bois mort » et les autres seulement transplantés et donc pas nouveaux, ne saurait pas davantage se justifier. Alors qu'il connaît exactement le chiffre des « émigrants » et des « rentrés », par les dénombrements officiels des paroisses, il ne cherche pas à connaître celui des « nouveaux colons »; ces 4169 immigrants deviennent simplement zéro à ses yeux. C'est qu'ici, de nouveau, son désir d'analyser la valeur « peuplante » de ce groupe l'amène à multiplier indûment sur lui des soustractions que le recensement a déjà enregistrées. Il ne voit pas qu'il réintroduit ensuite le produit de ses opérations de détail dans un chiffre qui le contient déjà.

Les spéculations ainsi accrochées par Muret aux chiffres du mouvement de la population conservent leur intérêt à titre d'analyse de ce qui a pu ou pourra arriver pour les groupes de population envisagés; mais ne font qu'introduire des erreurs dès qu'elles prétendent justifier des modifications de ces chiffres. Le recensement commenté par Muret indique pour 10 ans 32 000 baptêmes et 25 000 morts en chiffres ronds; 5 544 immigrants et 5 561 émigrants; les efforts des commentateurs doivent tendre à éclairer ces chiffres, ils ne sauraient, le tort de Muret a été de l'oublier, les remplacer ou supprimer sous le prétexte que tel ou tel sort a dû atteindre tel ou tel groupe choisi de façon tout arbitraire.

En réalité, donc, l'émigration et l'immigration se balancent, l'excédent des baptêmes sur les décès reste acquis en entier. Bien loin qu'il y ait dépopulation, le pays de Vaud se peuple et se peuple non par l'immigration mais par sa natalité. Telle est la conclusion à laquelle la comparaison du recensement officiel et du mémoire Muret conduit nécessairement pour ces dix années 103.

Par quoi je ne veux point dire, ni qu'une crise fût impossible, qui eût réellement abouti à réduire la population, ni que les maux divers signalés par Muret et d'autres ne fussent pas réels et n'aient pas constitué une menace sérieuse. Malgré eux, le Pays de Vaud accroissait sa population autour de 1760; voilà le fait. Il se peut qu'à d'autres dates la balance eût penché dans l'autre sens. Les renseignements que l'on possède sur d'autres cantons permettent en effet, tout rares qu'ils soient, de faire quelques constatations de ce genre. C'est le cas pour le canton de Neuchâtel, de façon cer-

¹⁰³ C'est aussi la conclusion à laquelle arrive Lauterburg, auquel il n'a manqué que de connaître les données complètes du recensement et ce que Muret y a puisé. Maillefer (RHV 1899), tout en suivant de près Lauterburg, s'efforce de sauver quelque chose de la thèse de Muret, et penche pour la réalité de la dépopulation. Mais, d'une part, il n'a pas compris l'erreur de méthode du doyen qui décompte deux fois certains apports; et d'autre part les appuis qu'il cherche ailleurs sont sans valeur: ce sont les constatations de quelques pasteurs lors du recensement officiel, les engageant à affirmer une diminution de leur paroisse; et un chiffre du voyageur Coxe touchant Lausanne. — Mais Coxe, dont le passage à Lausanne est de 1776 et non de 1782 comme le dit Maillefer, n'a fait que recueillir sans le contrôler un dernier écho du mémoire de Muret; déjà en 1795 F. J. Durand le déclarait «mal informé». (Statistiq. élémentaire II 261). Quant aux pasteurs, nous renvoyons à ce que nous en avons dit plus haut, p. 54 ss.; Maillefer utilisant à cette occasion l'argumentation de Muret touchant Vevey, v. la note précédente.

taine 104; pour la ville de Bâle avec une assez grande probabilité, comme le proclamait le patriote Isaac Iselin en 1757 105; pour Zurich aussi 106. En principe, donc, il n'y aurait eu aucune impossibilité à ce que les causes de dépopulation agissant dans le pays de Vaud à la même époque, et que Muret avec Tissot et nombre d'autres signalent comme toutes semblables à celles qu'expose Iselin, eussent pu aboutir à la même fin. Si ce n'a pourtant pas été le cas, il faut l'attribuer, pensons-nous, à deux causes principales. D'abord, que le verrou empêchant l'installation de "nouveaux colons », quoique très serré aussi dans notre pays par l'égoïsme des bourgeois des villes, n'y a pourtant pas été poussé aussi à fond qu'à Bâle; puis, que le principal de la population était constitué par les campagnes, les villes ne faisant encore qu'une fraction du total et étant elles-mêmes plutôt de gros villages. Le doyen estimait que le gouffre urbain engloutit la campagne; mais s'il a raison en ce sens que la ville tentaculaire attire et absorbe une partie des enfants d'agriculteurs, il ne faut pas négliger la contre partie: pour leur ravitaillement, les villes ont besoin des paysans, et ceux-ci voient leur aisance augmenter à mesure que les villes leur achètent davantage.

C'est ce que Muret n'aurait pas manqué de constater s'il avait disposé du temps nécessaire pour étudier en détail les données du recensement pour la décennie 1754—1763. Nous avons dressé ce tableau qui lui manque et d'où ressort l'évolution comparative des agglomérations urbaines et des régions rurales. Voici les chiffres absolus.

Voir les chiffres publiés par L. Guillaume dans le mémoire cité ici
 n. 20; en particulier pour les années 1752 à 1760, et souvent ensuite jusqu'à
 1820.

Au cri d'alarme d'Iselin correspondait un fléchissement de la population, plus ou moins enregistré par les calculs d'Alb. Burckhardt, Demographie und Epidemiologie der Stadt Basel (1908). Les conclusions de ces minutieuses opérations nous paraissent rester très chancelantes.

p. 17). De 1750 à la fin du siècle la ville aurait régulièrement décliné, passant de 11 000 habitants à 10 000.

Villes et campagnes du Pays de Vaud, décennie 1754-1763.

	Population		Naissances Immigr.		Total	Morts	F	Total	Balance
	1754	1764	vivantes	totale	des gains	MOLIZ	Emigration	des pertes	positive
14 villes 107	25 117	26 892	7 360108	1 800109	9 160	6 020110	1 365	7 385	1 775
Régions rurales	78 012	8 5 20 4	25 952111	3744^{112}	29 696	18 308113	4 196	22 504	7 192
Pays entier	103 129	112 096	33 312	5 544	38 856	24 328	5 561	29 889	8 967

La balance immigration-émigration est particulièrement suggestive.

De nos villes, neuf gagnent ensemble 503 habitants, cinq en perdent 68; gain final, 435.

Les campagnes en gagnent 393 mais en perdent 845; perte, 452. En sorte que pour cette rubrique et pour le pays entier il y a en définitive perte de 17.

Encore, si la situation n'est pas plus fâcheuse, n'est-ce dû qu'à l'apport des « nouveaux colons » (1 389 pour les villes, 2 780 pour les campagnes, 4 169 en tout). Sans eux, les « sortis » (1 365 + 4 196 - 5 561) dépassent partout et de beaucoup (954 + 3 232) les « rentrés » (411 + 964 = 1 375).

Il apparaît ainsi nettement qu'à l'égard de l'immigration les villes « peuplent » tandis que les campagnes « dépeuplent »; mais que ces fluctuations restent de fort petite importance en regard de

¹⁰⁷ Aigle, Aubonne, Avenches, Lausanne, Lutry, Morges, Moudon, Nyon, Payerne, Rolle, Tour-de-Peilz, Vevey, Villeneuve, Yverdon. Notre liste diffère de celle de Hildebrand (citée ici n. 11), d'abord parce que nous laissons de côté Coppet, Cossonay et Oron, décidément trop peu considérables lorsque séparés des villages agrégés à la paroisse; tandis que nous comptons Aigle. Puis, parce que nous avons partout déduit les villages de la paroisse, de façon à ne conserver que le noyau urbain seul. Cela réduit de plus de ½ le total de la population urbaine.

¹⁰⁸ Baptêmes 7077 auxquels nous ajoutons 4 %, 283, représentant les nés vivants, non baptisés.

^{103 411} rentrés et 1389 nouveaux colons.

Décès 6303, chiffre qu'on peut, pour les villes, considérer comme suffisamment exact. Nous en déduisons les nés morts, en nombre égal à celui des nés vivants non baptisés, 283.

¹¹¹ Baptêmes 24 954, plus 998 nés vivants mais morts sans baptême.

^{112 964} rentrés et 2780 nouveaux colons.

Décès inscrits 19 306 après avoir été complétés par nous; déduits les nés morts, 998.

la balance de la natalité. Lorsque le doyen faisait de nos villes des gouffres engloutissant la campagne (p. 72), il se laissait égarer par son imagination et généralisait de façon tout arbitraire. La réalité est bien différente; si les villes attiraient quelques enfants d'agriculteurs, leur clientèle permettait en revanche aux campagnards d'élever d'abondantes familles 114.

Réduisons en chiffres proportionnels les principales de ces données; ils vont montrer avec toute l'évidence désirable ce qu'il en était.

Vaud, 1754-1763, pour 10 000 vivants, et par an.

	Population estimée au milieu de la période	Natalité	Mortalité	bala	– Mort. ance négat.	lmmigr.	Emigr.		– Emigr. ince négat.	Balance générale positive
Villes	26 000	283	232	51	-	69	52	17		68
Régions rurales	81 500	318	224	94		46	52	7. 100 0.00	6	88
Pays de Vaud	107 500	310	226	84		52	52			84

Ces chiffres font voir la haute natalité des campagnes; la haute mortalité des villes (déjà constatée par les contemporains, et malaisée à expliquer de façon satisfaisante, pour eux comme pour nous); un taux d'émigration uniforme partout; une immigration plus marquée dans les villes où elle laisse un bénéfice modeste tandis qu'elle est déficitaire dans les campagnes; enfin, dans la balance finale, franchement favorable, l'appoint prépondérant des campagnes.

Quelles que soient les corrections complémentaires que l'on voudrait appliquer aux chiffres de décès — et nous rappelons que nous les avons déjà majorés — il resterait impossible de les pousser assez loin pour rendre la balance générale déficitaire.

De toute façon, même si l'on accorde la possibilité théorique qu'il a pu se présenter des déficits de population momentanés ou localisés ¹¹⁵, leur existence pour l'ensemble du pays est exclue pour

¹¹⁴ C'est en se fondant sur cet argument que M. Bäschlin ne croit pas non plus, sans même avoir dépouillé de près les chiffres de Muret, à la réalité d'une dépopulation; comme il a eu l'obligeance de m'en informer.

Les conclusions de recherches portant sur ce point sont résumées dans un Appendice, v. plus loin, p. 94 ss.

les années autour de 1760. Il en sera de même jusqu'à la fin du siècle. Officiellement, LL.EE. n'ont rien publié sur le recensement; elles n'ont pas fait savoir qu'elles avaient de bonnes raisons de ne pas souscrire aux conclusions de Muret; mais officieusement elles finirent par laisser filtrer certains chiffres qu'elles accumulaient dans leurs dossiers. Dès 1778, chaque année furent établies à Berne, jusqu'en 1794, des «tabelles de population», enregistrant pour toutes les paroisses, pays allemands et pays romand, baptêmes, morts, entrés et sortis. Le gouvernement était ainsi tenu au courant des fluctuations du nombre de ses sujets. Il continua de puiser dans ces chiffres les mêmes satisfactions qu'en 1764, et sans doute de les estimer dues à ses mérites. La population ne cesse de croître; dans le Pays de Vaud aussi, chaque année boucle par un excédent. Vers la fin du siècle, LL. EE. ne s'opposèrent plus à la publication de ces résumés; chacun put les lire et se convaincre de la prospérité de l'heureux canton 116. C'était après 1790. Peu d'années plus tard éclatait la tragédie de la révolution, de l'invasion étrangère. Comme quoi, malgré Rousseau, il ne suffit pas de « peupler » pour marcher vers le bonheur; d'autres facteurs, plus puissants, entraient en jeu. Les uns, impondérables, le mécontentement de sujets qui s'estimaient lésés et humiliés; les autres, plus fatals encore, la volonté

Jusqu'en 1791 inclus, dans la Schweizer Bibliothek, I p. 214-216. Jusqu'en 1793 inclus, dans la Beschreibung der Stadt und Republik Bern, II (1796), Tab. III et IV, p. 37 ss. — La note de la Schw. Bibliothek provient de quelqu'un qui avait des attaches avec le gouvernement et tenait à réfuter l'allégation de Meiners (Lettres sur la Suisse), prétendant que le pays de Vaud continuait à se dépeupler et que le canton entier ne gagnait que 1000 âmes par an. — F. J. Durand est le seul auteur vaudois du 18e siècle qui ait fait des réserves sur les conclusions de Muret (Statistique élémentaire, 1795/6, II, 368, 370, 371). Il admet bien que le doven «a démontré . . . que la population avoit beaucoup diminué dans le Pays de Vaud depuis 1620 jusqu'en 1760». Mais pour le surplus, il se base sur les « dénombrements effectifs», soit ces tabelles annuelles, que des «personnes instruites» connaissent «quoiqu'ils ne soient pas rendus publics», pour attester à diverses reprises que la population fait des progrès annuels incontestables, dans le Pays de Vaud et dans tout le Canton. Sur Durand, voir Dict. biogr. de Montet. - Sur les «tabelles» de 1778 à 1794, v. encore E. von Rodt, Gesch. d. Bernerischen Kriegswesens, 1834, III, 190; C. Mühlemann, J. de statist. suisse, 1882, 64.

de puissance de la France en ébullition politique et manquant d'argent.

Mais jusqu'à la catastrophe, aucune défaillance ne se manifeste. Pendant les 16 années 1778 à 1793, la balance des baptêmes et des morts présente, sans correction, un excédent total de 49 731, dont 13 292 pour Vaud; en moyenne, par an, 910 pour le Pays de Vaud 117. La balance de l'immigration-émigration reste déficitaire pour Vaud, de 79 unités par an en moyenne, ce qui ramène son bénifice annuel final à 831. Mais maintenant elle n'est pas déficitaire pour Vaud seulement; dans les pays allemands aussi les sortis dépassent le total des nouveaux colons et des rentrés. Le détail n'est pas donné séparément pour les bailliages argoviens et pour les bernois; réunis, ils perdent 363 personnes et n'en gagnent que 251; déficit 112. Voici d'ailleurs un tableau résumé, que nous avons établi d'après les chiffres annuels des Tables III et IV de la Beschreibung der Stadt und Republik Bern, II, p. 37 ss.; on le comparera avec ceux des pages précédentes pour les années 1754/63.

Mouvement de la population dans le canton de Berne, 1778—1793, moyennes annuelles; sans corrections.

	Baptêmes	Morts	Excédent baptêmes	Nouv. et rentrés	Sortis	Déficit émigrat.	Balance finale positive
Pays allemands	8 450	6 061	2 389	251	363	112	2 277
Pays de Vaud 118	3 436	2 526	910	266	345	79	831
Canton entier	11 886	8 587	3 299	517	708	191	3 108

on peut admettre que les morts sont trop peu nombreux, en raison des inscriptions défectueuses, mais que cela compense l'écart en sens contraire provenant de ce que les morts-nés sont compris dans le total. Par contre nous pouvons appliquer aux baptêmes la même correction que jusqu'ici, en leur ajoutant 4 % pour obtenir les naissances vivantes. Dans ce cas, l'excédent des naissances vivantes serait pour Vaud de 16 753 en tout; de 1047 par an; après déduction du déficit de l'émigration (79), bénéfice net annuel, 968.

Au tome III du *Conservateur suisse*, p. 5 ss., le doyen Bridel consacre à la population de la Suisse en 1795 une Lettre statistique. Malheureusement ses chiffres pour Vaud, le pays, les villes ou ses «contrées particulières», ne proviennent, à une ou deux exceptions près, que du mémoire de Muret. Ils concernent donc 1764 et non 1795.

¹¹⁸ Sans les bailliages médiats, bien entendu. — Pour tout le canton,

Pour cette période, il est donc certain que la réserve, consentie plus haut, d'une possibilité de recul de la population, n'est pas sortie du domaine de l'abstraction. On peut ainsi affirmer qu'à partir de 1754 jusqu'à la révolution le Pays de Vaud n'a cessé de croître en population. Et ce qui est vrai de l'ensemble l'est aussi de chacune des années, considérée à part. Il y en eut où le nombre des morts, très élevé, ne s'écartait que peu de celui des baptêmes, en 1783 (2914 morts pour 3312 baptêmes), en 1784 surtout (2907 morts pour 3 189 baptêmes); dans ces deux années, où les sortis dépassent de 117 et de 174 les entrés, la marge du bénéfice final se rétrécit à bien peu de chose, 281 âmes en 1783, 108 en 1784. Mais il n'y a pas de perte. Et l'année suivante, 1785, où l'émigration fut particulièrement encouragée, deux nouveaux régiments avoués en Hollande exerçant un attrait irrésistible, et où 636 hommes quittèrent le pays de Vaud (776 les pays allemands), il n'en subsista pas moins un excédent final de 902 (3508 baptêmes et 278 nouveaux et rentrés; contre 2167 morts et 717 sortis des deux sexes).

Malgré le handicap de l'émigration, la natalité vaudoise, pendant tout le temps où nous pouvons la contrôler au 18e siècle, a ainsi couvert chaque année bien au delà des pertes subies; grâce à elle, le pays gagne par an quelque 900 âmes entre 1754 et 1763; entre 1778 et 1793, plus d'un millier.

* *

Le doyen était encore bien vivant lorsque ces statistiques furent rendues publiques. Il n'a pas exprimé son sentiment à leur sujet; on ne s'en étonnera pas, son grand âge le dispensait de rentrer dans la lice. On regrettera davantage de ne pas savoir quelle fut sa réaction intime à l'égard de la seule critique tout à fait contemporaine de son essai dont nous ayons connaissance.

Avant même qu'eût paru son mémoire, mais après qu'il avait été primé et alors que ses idées directrices au moins étaient connues, le 5 septembre 1765, à la Société économique d'Yverdon,

la balance de l'immigration-émigration n'est complète qu'à partir de 1784; jusque là ne sont inscrits que les hommes sortis et rentrés, sans les nouveaux colons, et sans les femmes.

« M. le Directeur Bourgeois, Chatelain des Clées, produit un tableau de comparaison tant de la population que des pauvres de ce Balliage des années 1564 und 1764: par lequel il faudroit conclure que la population a doublé, et que les pauvres ont diminué de la moitié » ¹¹⁹. Ce tableau ne se retrouve nulle part, ni à Yverdon, ni à Berne aux archives de la Société économique, ni dans les archives de la famille Bourgeois à Giez. Nous eussions désiré le voir surtout parce que c'est la première fois que l'un des participants à la discussion recourt à la comparaison directe de recensements successifs, et ne se borne pas à des déductions pour établir ce qui doit avoir été autrefois. On aimerait savoir d'où Bourgeois possédait pour 1564 l'état de la population et des pauvres du bailliage, et surtout comment il avait interprété ces chiffres; on eût alors pu juger de la solidité de ses conclusions, si diamétralement opposées à l'opinion générale et aux calculs de Muret.

Mais si nous devons renoncer à savoir si Bourgeois a fait, d'une méthode assurément juste, une application juste elle aussi, nous pouvons pourtant suivre à notre tour le même chemin, ou au moins nous rendre compte par où il a passé. Nous connaissons en effet toute une série de recensements, qu'on peut, avec dues précautions, utiliser ici; non point pour 1564 exactement (date que Bourgeois aura peut-être choisie pour faire à deux siècles en arrière le pendant de 1764), mais bien près, puisque l'un est de 1558/9, l'autre de 1570 120. Même, pour franchir les deux cents ans qui

d'Yverdon était correspondante de celle de Berne. Trois Bourgeois en sont membres dès sa fondation en 1761: Jean-Daniel, de Longeville, juge, secrétaire de la société; Nicolas-Maximilien, Dr. med., nommé en 1766 membre honoraire de la Société de Berne et qui publie divers travaux dans les Mémoires; et l'auteur de notre tableau, Louis-Emmanuel, conseiller, châtelain des Clées, directeur de la Soc. écon. d'Yverdon; il est fils d'Albert-François, pasteur à Yverdon puis à Rances, et de Jeanne-Françoise Warney.

¹²⁰ Les chiffres des feux en 1558/59 sont donnés par v. Rodt, Geschichte des Bernerischen Kriegswesens, vol. II (295 ss.); par bailliages avec quelques localités spécialement mentionnées. Ils se trouvent aussi dans la Statistique du Canton de Vaud, 1863/64, Livraison II, p. 30, par bailliages, sans détail, et avec un total erroné.

Le dénombrement de 1570, Grenus, Documents relatifs à l'hist. du Pays de Vaud, p. 260, nº 144. Cette opération est probablement la consé-

suivent, une étape intermédiaire s'offre, en 1685 121. En sorte que nous pouvons en gros reconstituer un tableau analogue à celui du châtelain Bourgeois:

Dénombrements des feux du bailliage d'Yverdon:

	en 1558/59	1570	19 déc. 1685	fin 1764
Feux	1 318	1 829	2 402	3 375

Encore faut-il remarquer qu'en 1566 la Vallée de Joux fut détachée du bailliage 122 (avec une trentaine de feux?); il ne faudrait donc compter qu'environ 1 290 feux en 1558/59 pour le territoire couvert par les dénombrements ultérieurs. Comme il est impossible d'admettre qu'en douze ans, entre 1558 et 1570, le nombre des familles ait passé de 1300 à 1800, on conclura à l'insuffisance probable du chiffre de 1558/59. Mais même si Bourgeois s'est tenu au chiffre de feux de l'année 1570, on voit qu'il n'était pas loin d'être doublé en 1764. Non que cela permette d'affirmer que la population totale ait évolué exactement dans la même proportion; en 1764, un feu représente pour ce bailliage 4½ personnes 123; pour estimer combien il en représentait au juste en 1570, il faudrait des recherches très délicates. Peut-être autour de 6; dans ce cas le bailliage en 1570 aurait eu environ 11 000 habitants. Il eût été curieux de voir si Bourgeois avait discuté ce point. Mais de toute façon, on ne saurait douter que ces deux siècles ont vu un notable et régulier accroissement. Le doyen de Vevey a dû être au courant de la communication faite à Yverdon par un de ses collègues de la

quence de l'ordre donné par Berne, le 17 août 1570, que le Pays de Vaud livre «volontairement» 30 000 écus «seulement», « pour le déchargement . . . des grandes censes et charges dont par les jadis seigneurs ducs de Savoie, il seroit été chargé et embrigué». Ibid. nº 142.

¹²¹ Archives d'Etat de Berne, Kriegsratsmanual Nº 19, p. 160, 161; ordre du 19 décembre 1685 au bailli d'Yverdon de faire le dénombrement des feux faisants des bailliages d'Yverdon et de Grandson. Pour Yverdon, qui seul nous intéresse ici, il est spécifié que les listes comprennent aussi bien les veuves et habitants que les bourgeois; cela, pour chaque terre, chatellenie et localité. Voir E. Meyer, Eine Feuerstättenzählung zu Grandson und Yverdon 1685/6; Bern. Blätter f. Geschichte... 1929.

¹²² Dictionnaire Mottaz, II 119, s. v. La Vallée. L'Abbaye et le Lieu ont environ 150 hab. en 1525, le Chenit ne naît qu'après 1590.

¹²³ Recensement, 3375 feux, 15 380 habitants.

Société économique. A-t-il cherché à la connaître de plus près, lui a-t-elle paru concluante, nous ne le savons pas.

Après son explosion de mauvaise humeur en 1766, le gouvernement ne tarda donc pas à retrouver sa sérénité à l'égard du problème de la population 124. Le pays, de son côté, s'en désintéresse. Après 1766, il n'est plus que très rarement fait mention de la question qui, un moment, avait si vivement passionné l'opinion. Le Dictionnaire historique, politique et géographique de la Suisse, tiré des articles de Tscharner à l'Encyclopédie d'Yverdon (1777), exprime des opinions difficiles à concilier entre elles; il admet à la fois que l'abus du service militaire ou domestique à l'étranger serait pour le pays romand la source d'une dépopulation sensible, comblée pourtant par l'arrivée d'ouvriers du pays allemand et par les protestants réfugiés (I, 239 s.); — que la Suisse est fort loin d'avoir une population surabondante, comme le ferait croire l'empressement de cette nation à vendre son sang aux princes voisins (III, 165); — que la Suisse est plus peuplée que les étrangers ne le croient ordinairement; en particulier, bien qu'on se plaigne de la dépopulation du Pays de Vaud, il est plus peuplé proportionnellement que la Suisse allemande (III, 166 s.) 125. Les Mémoires de la Société économique sont, on le pense bien, après l'algarade reçue de LL. EE., presque muets sur ce sujet; cependant V. B. Tscharner y fait allusion par quelques calculs dans une étude sur l'abolition des pâquiers communaux; ils sont si peu clairs et renferment tant d'erreurs, qu'il est superflu de s'y arrêter 126. Sinner

¹²⁴ Tillier (Gesch. des... Freistaates Bern V 372, 374) sans entrer dans aucun détail ni même mentionner le recensement de 1764, se borne à dire que l'on s'était alors fait des soucis exagérés au sujet de la dépopulation; que bientôt après le canton augmentait de deux à trois mille âmes par an.

¹²⁵ Je cite d'après l'éd. de Genève de 1788. Peut-être ces contradictions proviennent-elles de remaniements postérieurs à la première édition?

^{126 1769,} II, 111 s. Il dit par exemple que dans le Pays de Vaud la classe de Morges est la seule qui ait présenté de l'augmentation, entre 1751 et 1760; alors que les chiffres dont il tire cette singulière conclusion — les mêmes que ceux de la table III de Schlözer — ne sont qu'une comparaison entre le nombre des baptêmes en 1731—1750 et en 1751—1760.

de Ballaigues est le seul qui exprime, sous l'ancien régime, et à une date rapprochée du mémoire de Muret, une opinion réfléchie sur le fond de la question. Sa situation officielle fait qu'il dispose de renseignements de première main; et cette fois aucun blâme ne suivra leur publication. « On ne peut, dit-il, pas douter que, malgré les inconvénients dont M. Muret a parlé, la prospérité et la population du canton de Berne n'augmentent »; et il cite les résultats des tables de baptêmes et de morts que le gouvernement venait de faire faire, pour les années 1778 et 1779, et qui montrent un notable excédent de baptêmes ¹²⁷.

Ainsi les rumeurs de dépopulation cessèrent, aussi brusquement qu'elles avaient pris naissance; et si complètement, que même les révolutionnaires vaudois n'ont jamais, que je sache, utilisé cette arme pour rabaisser l'oeuvre du gouvernement d'ancien régime. Ce n'est que plus tard que le travail de Muret connut un regain de faveur 128.

Le mémoire sur l'état de la population a ainsi partagé le sort de beaucoup d'ouvrages qui apportent des idées neuves; ce qui attira le plus l'attention, d'emblée, et obtint l'approbation la plus générale et la plus prolongée, c'est ce que nous voyons aujourd'hui être faux. Si je ne devais ici me borner au seul point auquel cette étude est consacrée, la prétendue dépopulation, combien de pages d'un vif intérêt, combien de réflexions ingénieuses, de calculs révélateurs, nous aurions à relever dans le livre du doyen! Son tableau de la vie vaudoise, à la ville comme à la campagne est le plus complet que nous possédions pour cette époque. Les ombres surtout y sont accentuées; cependant il doit être vrai dans les grandes lignes; nulle part, à mesure que nous le voyons se constituer sous

¹²⁷ Voyage historique et littéraire dans la Suisse occid. (1781) II 250 ss.
128 Au nombre des statisticiens vaudois qui n'ont pas été gagnés par l'argumentation du doyen, il faut encore citer le conseiller d'état Aug. Jaquet. Dans une solide notice publiée dans le Journal de la Soc. d'utilité publique du canton (1842), 281—301, tout en rendant hommage à la sagacité de Muret, à son esprit judicieux, qui lui a fait entrevoir plusieurs vérités que ses successeurs ont fécondées, il conclut que «l'idée d'un recul de la population n'était point suffisamment justifiée» et qu'elle se trouve contredite par les recensements ultérieurs.

nos yeux, nous ne sentons dans son auteur un parti pris de pessimisme qui en fausserait le ton. D'autre part, ce que Muret découvre par ses calculs, où entre autant de pénétration que de persévérance, est entièrement nouveau, non pour Vaud seulement, mais pour la Suisse entière 129. C'est bien lui qui a enseigné au pays tout ce qu'on pouvait alors espérer savoir concernant la durée de la vie humaine; les risques courus par les nouveaux-nés, garçons et filles; les probabilités de survie, pour « mâles » et « femelles », filles et femmes mariées; etc., etc. Il constate par ses chiffres la salubrité du pays; il voit que le taux de la mortalité générale est en relation étroite avec la mortalité infantile. Quant aux remèdes qu'il propose contre la dépopulation, ce mal imaginaire, ils ne pouvaient guère, même s'il eût existé, agir sur lui; mais ils pouvaient contribuer à supprimer maint abus, à réformer mainte mauvaise habitude. Ils témoignent en tout cas d'un coeur généreux et achèvent de nous rendre chère la figure du doyen; il a bien utilisé, au profit du pays, le talent qui lui avait été confié.

Le souhait sur lequel il terminait, que la troisième génération fût déjà multipliée « comme les étoiles du Ciel », selon la promesse

¹²⁹ H. Stüssi, *J. de Statist. suisse*, 1877, 217, publiant la table de mortalité de J. H. Waser, la qualifie de première en Suisse. Non seulement celles de Muret sont antérieures, mais elles ont en plus le mérite d'indiquer partout les sources, les années et les chiffres absolus qui ont servi au calcul. Ces précisions indispensables manquent à la table de Waser. Peut-être son auteur, s'il avait fait la publication lui-même, les aurait-il fournies; mais cette table a été trouvée sur une feuille isolée, sans explications, dans les papiers laissés à son décès.

Avant Muret, nous ne connaissons en Suisse que Joh. Gesner et Jean-Philippe Loys de Cheseaux qui se soient occupés de calculs de ce genre. Dans sa très intéressante Dissertatio physico-medico-mathematica, De termino vitae, Zurich, 1748, Gesner reproduit les tables de Halley, de Kerseboom et de Deparcieux; il ajoute à celle de Kerseboom une colonne, calculée par lui, mais tirée des données de Kerseboom et non de relevés faits en Suisse. Le droit de Muret au titre d'auteur de la première table de mortalité faite en Suisse sur des documents originaux, est indiscutable. Loys (Mémoires posthumes, Lausanne 1754, 187—191, avec pl. IV, Sur le nombre des personnes qui meurent à chaque âge) discute la théorie d'une courbe et sa formule, de portée universelle; il n'indique pas de quelles «expériences» il est parti; elles n'ont rien de vaudois ou de suisse.

divine de Deutéronome X. 22, ne s'est heureusement pas réalisé. Mais que dirait-il s'il revenait aujourd'hui dans son pays, et constatait que sa natalité, restée stable pendant un siècle et demi au cours duquel la population avait à peu près triplé, tombe maintenant, d'un mouvement accéléré? Ce n'est pas sans angoisse qu'il assisterait à la réalisation de ses propres prévisions. Ce qui n'était en 1764 qu'une chimère née de calculs erronés n'est que trop manifeste en 1930; la crainte d'être père n'est plus seulement, comme le dit un jour Necker, « peut-être l'un des maux de l'avenir »; elle est assurément l'un des plus graves problèmes qui se posent à notre civilisation, et pour lequel elle n'a trouvé jusqu'ici aucune solution.

Résumé et conclusions.

Quelques points des conclusions groupées ici n'ont, pour ne pas allonger, pas été discutés dans le texte et se présentent sans l'appui de tableaux détaillés. Nous espérons que le lecteur voudra bien, pour eux aussi, nous faire confiance.

Pays de Vaud dans son ensemble.

1. A l'encontre des affirmations de médecins (Tissot), ministres (Muret et quelques rares ministres traitant du paupérisme en 1764), économistes (Loys de Cheseaux), agronomes (Société économique de Berne), historiens (G. E. de Haller), — pour ne citer que les plus notables des contemporains qui donnent leur avis — le Pays de Vaud ne se dépeuple nullement au milieu du 18me siècle.

Pas davantage au début ni à la fin.

2. Le recensement de 1764 fixe la population des 14 bailliages immédiats du pays romand à 112 096 âmes.

En y ajoutant pour les bailliages médiats non recensés la population calculée, supposée avoir augmenté de 1764 à 1803 dans la même proportion que l'ensemble du pays, la population du territoire aujourd'hui vaudois était en 1764 d'environ 121 000 âmes (112 096, plus 4 250 pour le bailliage d'Orbe/Echallens et 4 700 pour celui de Grandson).

3. Le recensement de 1764 donne en outre la balance des naissances-décès et celle de l'immigration-émigration, pour les 10 années 1754—1763. Les mêmes éléments sont fournis pour chacune des 16 années 1778—1793 par des tables résumant les mouvements de la population.

Pour ces deux périodes, la rubrique la plus exactement tenue est celle des baptêmes. On peut obtenir les naissances vivantes en ajoutant aux baptêmes le 4% (enfants nés vivants, mais non baptisés).

Le nombre des décès est, d'une part trop bas, une proportion parfois assez élevée échappant à l'enregistrement, surtout dans les campagnes. Et d'autre part, en revanche, trop élevé, car il comprend partout les morts-nés. Pour la décennie 1754—1763 nous avons corrigé ce double écart, élevant à la moyenne le nombre des décès pour les localités manifestement négligentes, et retranchant partout les morts-nés (4% des baptisés). Pour la période 1778—1793 nous conservons les chiffres de décès sans modifications, les écarts contraires se neutralisant à peu de chose près.

Les chiffres de l'immigration-émigration ne peuvent prétendre qu'à une exactitude restreinte. Aucune correction n'est possible pour eux.

Dans ces conditions, et pour les 14 bailliages immédiats:

- 4. De 1754 à 1763 le gain est de près de 9 000 habitants, en dix ans; de 1778 à 1793 il est de plus de 15 000, en seize ans.
- 5. L'augmentation de la population est due à l'excédent des nés vivants sur les morts, qui est en moyenne de 898 par an autour de 1760, de 1 002 autour de 1785.
- 6. La balance de l'immigration-émigration est au contraire déficitaire pour Vaud. Pendant la première de ces périodes la perte annuelle est de 17; pendant la seconde, de 79.

Les pays allemands qui enregistrairent d'abord un gain de 350 personnes par an, sont de 1778 à 1793 eux aussi en perte, 112 par an.

Il est possible (voir encore Nos. 7 et 14) que l'émigration soldait par un déficit plus important.

7. Avec ce gain de 900 à 1 000 par an dû aux naissances et cette perte de moins de 100 par l'émigration, le pays aurait augmenté par an d'au moins 800 à 900 habitants.

Or les recensements divers effectués de 1798 à 1803 attribuent au nouveau canton de Vaud, entier, environ 145 000 habitants pour 1800. Depuis 1764, en 36 ans, gain de 24 000, par an 666. Il est donc probable que les tabelles de population des décennies encadrant 1760 et 1785 indiquaient un accroissement annuel trop élevé, de 200 personnes par an environ; elles ne saisissaient pas toutes les pertes; leur mortalité est trop basse, ou leur émigration, ou toutes les deux.

Villes et campagnes.

8. En 1764, les agglomérations qui portent le titre de ville sont pour les bailliages recensés de Vaud au nombre de 16, avec (sans correction) 31 899 habitants, le 28% du total.

Au vieux canton allemand, le recensement attribue 12 villes avec 21 282 habitants sur 175 316 (le 12%); aux bailliages argoviens, 5 villes avec 5 699 habitants sur 47 441 (le 12%).

9. Ce contraste se confirme si, au lieu d'attribuer le titre de ville en vertu de droits historiques, nous rangeons sous ce nom les seules cités ayant plus de 2 000 habitants. Dans ce cas les pays allemands de Berne, sur 222 757 habitants, ne comptent qu'une seule ville, la capitale, avec 13 681 habitants, le 6%; Vaud en a 4 (Lausanne, Morges, Vevey, Yverdon), avec 15 343 habitants, le 14%.

De toute façon, la concentration urbaine est plus de deux fois aussi marquée dans le pays de Vaud que dans les pays allemands; indice, pourrait-on supposer, de deux civilisations différentes par la race et par les traditions historiques, et point encore uniformisées par la ruée moderne vers l'industrie et l'étatisation.

10. Autour de 1760 les villes vaudoises augmentent et cela par leur natalité (bénéfice de 1340 en 10 ans) beaucoup plus que par l'immigration (bénéfice de 435; 5 villes en déficit). — Tandis que les régions franchement rurales ont un déficit d'immigration (452 en 10 ans), peu important en regard de leur excédent de naissances de 7644.

- 11. Au cours des 10 années 1754—1763, la population des campagnes augmente, grâce à leur haute natalité, plus vite que celle des villes. Il en est de même en 1803. Les mêmes villes qui avaient 25 117 habitants en 1754 en ont 32 620 en 1803; le 129 % du chiffre du début. De leur côté les campagnes arrivent au 143 %, passant de 78 012 à 111 887.
- 12. Des sondages effectués dans diverses régions du pays qui se plaignent de se dépeupler (Alpes, Jura, paroisse d'Aigle, bailliage d'Oron, etc.), montrent que ces plaintes ne sont pas fondées. Les Alpes seules sont stationnaires en 1764, en partie à la suite d'une grave épidémie, en partie parce que leur peuplement a atteint la limite du possible.

Natalité, Mortalité, etc.

13. Les naissances vivantes sont par an 3 015 autour de 1705, 3 331 autour de 1760, 3 524 autour de 1785.

La natalité est élevée, 33,8% autour de 1745, 31,1 autour de 1760, 24,8 autour de 1785, 31,2 autour de 1803. Au milieu du siècle elle est aussi élevée dans le Pays de Vaud que dans le vieux canton allemand.

En 1920 elle est tombée à $17^{\text{ 0}}/_{00}$, en 1930 à 14,1; mais la chute ne commence qu'avec le 20^{me} siècle; en 1880 elle est la même qu'en 1785.

14. Les morts seraient 2 463 par an autour de 1735 (après relèvement des inscriptions insuffisantes), 2 433 vers 1760 (après relèvement des inscriptions insuffisantes, et déduction des morts-nés); autour de 1785, sans correction, 2 522.

La mortalité reste stable pendant plus d'un siècle après 1760, entre 20.4 et 22.8 °/00; elle aussi ne commence à baisser que vers 1900. Cependant, comme il se peut que malgré nos corrections les chiffres de décès soient encore trop bas pour le 18me siècle, cette constatation n'a pas la même valeur que pour la natalité. A supposer que l'insuffisance des inscriptions de décès soit seule responsable de l'écart constaté au No. 7, c'est d'environ 200 par an qu'il faudrait augmenter les morts; ils seraient 2 650 à 2 750. La mortalité dans ce cas atteindrait 24,8 °/00, vers 1760; 22,2 vers 1785.

Il paraît d'ailleurs plus probable que la correction devrait porter en partie sur la balance immigration-émigration.

- 15. La nuptialité (comprise ici comme la proportion des mariages à la population totale) n'a pas varié depuis 1760 $(7,5 \, ^{\circ}/_{00})$; elle est en 1920 la même $(7,4 \, ^{\circ}/_{00})$; en 1930, 7,9.
- 16. La fécondité (pour un mariage, combien d'enfants) n'a que peu varié de 1760 à 1880 (4,1 au début et à la fin); dès lors la chute est brusque: en 1920, 2,3; en 1930, 1,8.
- 17. Balance natalité-mortalité. Les deux grandeurs ayant baissé simultanément, et d'abord parallèlement, le gain en 1900 se trouve le même qu'en 1760, 8,4 % La chute profonde de la natalité survenue dès lors réduit en 1920 le gain au tiers de ce qu'il était depuis un siècle et demi (3,1) et en 1930 à moins du cinquième (1,6).
- 18. Les villes, toutes petites qu'elles soient, ont déjà autour de 1760 une natalité (28,3 %) plus basse que les campagnes (31,8).

A l'inverse de ce qu'on eût pu attendre, leur mortalité (23,2 %) est plus élevée que celle des régions rurales (22,4), l'ensemble du Pays de Vaud étant à 22,6. Phénomène assez imprévu, que Muret avait pourtant déjà constaté, sans réussir mieux que nous à en donner l'explication (Mémoire, p. 102 ss.). — Déjà la haute natalité des campagnes aurait, semble-t-il, dû exercer une influence défavorable sur le taux de leurs décès. Faut-il croire que les villes attiraient en forte proportion les personnes âgées? Que leurs registres mortuaires étaient mieux tenus? Se peut-il qu'il n'y eût dans la basse mortalité rurale qu'une apparence trompeuse, conséquence d'inscriptions insuffisantes? Ce n'était au moins pas l'opinion de Muret, en dehors des quelques exceptions déjà corrigées dans nos chiffres. A défaut de repères assurés, il n'est pas permis de modifier ceux-ci davantage sans tomber dans l'arbitraire.

Appendice

se rattachant à la page 81.

Témoignages contemporains attestant des pertes de population.

J'ai examiné tous ceux que j'ai rencontrés, pour autant qu'ils étaient accompagnés de chiffres. Les voici, avec les réflexions qu'ils ont suggérées.

1. Le recensement indique un seul bailliage où les décès dépassent les baptêmes au cours des dix années 1754—1763, le Pays d'Enhaut. Il a de ce fait

un déficit de 38 (1027—989). L'immigration ne le corrige pas; là aussi il y a perte, de 116 (182—66). La perte totale pour dix ans est ainsi de 154 habitants. Si, ce qui est plus juste, nous remplaçons les baptêmes par les naissances vivantes, la perte subsiste, tout en se réduisant à 76.

Ce fâcheux résultat nous paraît attribuable avant tout aux graves épidémies qui venaient d'affliger la vallée en 1763 et dont les ravages n'ont pu encore être compensés. Cette année là Château d'Oex, L'Etivaz et Rossinière ont 169 morts, contre un moyenne de 62 pour les trois années précédentes. Rougemont avait eu sa part en 1758 avec 67 décès, plus du double de la moyenne décennale.

2. A cet exemple unique, le mémoire de Muret en joint un second, celui du Bailliage de Vevey, pour lequel il note 2 049 baptêmes et 2 076 décès, perte 27 (Tables, III p. 41). Mais le doyen a oublié les 96 baptêmes de la paroisse allemande, qui transforment le déficit apparent en gain de 69. Il y a de plus un excédent d'immigration de 111; en sorte que le bénéfice est en tous cas de 180. Il était en réalité plus élevé; comptons les naissances vivantes au lieu des baptêmes, c'est encore une augmentation de 86; corrigeons de même la mortalité par la déduction des morts-nés, nous aboutissons en définitive à un gain réel de 352.

3.Les Alpes, dit Muret (p. 18), « perdent journellement de leur population ». Etaient-elles vraiment, un demi-siècle après que Haller avait chanté le bonheur de leur vie idyllique, sur le chemin de l'extinction? Le fait eût-il été exact, la raison s'en fût présentée d'elle-même: colonisées depuis longtemps et toute culture intensive y étant impossible, elles ont atteint leur point de saturation.

Comparons-les avec les paroisses montagnardes du Jura, qui sont plus jeunes, ont conservé plus d'espace libre et bénéficient de quelques ressources industrielles; nous verrons que celles-ci continuaient à peupler. Je groupe les baptêmes et décès, de 1754 à 1763, d'une part pour les huit paroisses alpestres de Château d'Oex, L'Etivaz, Rougemont, Rossinière, Leysin, Ormonts Dessus et Dessous, Gryon; et d'autre part six jurassiennes, L'Abbaye, le Lieu, le Chenit, Ste Croix, Bullet, St Cergue. Les premières, pour une population de 7 266, ont enregistré 1 953 baptêmes et 1 948 décès, seulement 5 baptêmes en surplus. Les secondes, pour 5 992 habitants, ont eu 1 833 baptêmes contre 1 313 morts, gain 520. Si l'on compte les naissances vivantes au lieu des baptêmes, même dans les Alpes la balance de la natalité s'affermit, le bénéfice est de 83, malgré les récentes épidémies meurtrières.

4. Un détail encore sur un village alpin, Corbeyrier. Le doyen Decoppet, d'Aigle, est l'un des pasteurs dont les registres étaient tenus avec le plus de soin. C'est d'eux que Wild a tiré les éléments de son Essai sur l'état de la population de la paroisse d'Aigle (1789). Decoppet estimait que vers 1752 il y avait 55 à 60 enfants à l'école de Corbeyrier, et seulement 20 à 30

trente ans plus tard. — Toutefois, comme Wild le fait remarquer, « un petit terrain sur un roc ne peut fournir de subsistance qu'à un nombre déterminé d'habitants »; et en fait la population n'a pas changé entre 1760 (266) et 1910 (256).

5. Moudon constate en 1788 qu'elle « avait perdu le huitième de sa population » (Bulletin de l'Association du Vieux-Moudon, juin 1916, III). Que ne dit-elle depuis quand! — D'après les dénombrements, elle comptait en 1754, 1 339 habitants; 1 397 en 1764; 1 400 en 1803.

Un Essai de J. F. D. Burnand, auquel nous avons fait allusion (p. 29 s.), remis à la Société économique de Berne en 1763 et conservé dans ses archives, affirmant une dépopulation rapide, est un tissu de calculs aussi absurdes que compliqués, une pure fantasmagorie dont il n'y a rien à tirer.

6. Orbe déclare vers le milieu du siècle qu'elle « manque du tiers d'habitants qu'il lui faudrait pour la culture de ses terres »; que sans les réceptions de nouveaux bourgeois « la ville serait entièrement dépeuplée ». (Livre d'or des familles vaud., p. LXXXVIII n. 1 et LXXXIX). — Orbe, ville d'un bailliage médiat, n'a pas été recensée en 1764; elle l'est pour la première fois en 1803 (1 300 hab.). Il n'est donc pas possible de se faire une idée de ce qui a pu se passer auparavant. Le doyen Bridel lui accorde 1 800 habitants en 1795 (Conservateur suisse III 9 s.); mais sa liste est sans valeur, car il se borne, Lausanne exceptée, à attribuer aux villes la population donnée par Muret en 1764. Dans la même année 1795 F. J. Durand (Statistique élémentaire II 283) fait monter Orbe à 2 000 habitants; lui non plus n'indique pas sa source et a vraisemblement joint à l'agglomération urbaine des villages faisant partie de la paroisse. On se souvient que l'Orbe à laquelle la statistique bernoise de 1764 octroyait 905 habitants n'est autre que la paroisse d'Oron (ici, n. 11).

7. En 1771 les gens d'Oron, pour protester contre une prestation imposée par Berne pour la construction d'une route, se plaignent de leur misère et de la dépopulation qui en est la suite; au point que le nombre des habitants a diminué d'un tiers pendant moins d'un siècle (Pasche, Contrée d'Oron, 499). — Bonne aubaine pour la thèse de Muret... si celui-ci n'avait pas expressément constaté le contraire. Non seulement il avait vu les baptêmes se maintenir à un chiffre stable de 1611 à 1760, indice de portée restreinte; mais il affirme (p. 21) que ce bailliage soutient sa population et même l'augmente, tout en fournissant à celle de tout le voisinage. Le recensement montre en effet que de 1754 à 1763 le nombre d'habitants passe de 1 368 à 1 491; si l'émigration lui fait perdre 29 têtes, sa natalité lui en fait gagner 152.

8. Pour Lausanne, enfin, on a répété, sur la foi d'un recensement de 1709 comparé avec celui de 1764, qu'entre ces dates elle était tombée de 7 432 habitants à 7 191. Des voyageurs ont continué à peser sur la note. Un Guide du voyageur en Suisse (1788, traduit de l'anglais) déclare que sa popu-

lation diminue depuis des siècles. Coxe qui y passe en 1776 lui donne toujours 7 000 âmes, ajoutant: «Il n'y a qu'un petit nombre d'années qu'elle excédoit dix mille»; d'ailleurs tout le pays de Vaud se dépeuple sensiblement; c'est l'effet des progrès du luxe, etc... Ces estimations pessimistes, simple reflet des conclusions de Muret, sont expressément contredites par les attestations de Lausannois qui montrent la ville en pleine croissance autour de 1780 et dépassant alors les 8 000 habitants. Quant au document de 1709, faute de l'avoir examiné de près, on n'a pas remarqué que les habitants du Mont ont alors été comptés avec ceux de la ville, tandis qu'en 1764 ils en sont séparés. La population du noyau urbain était ainsi en fait la même à ces deux dates, environ 7 200.

Il est extrêmement difficile, au surplus, d'établir sûrement les fluctuations de la population de Lausanne au cours du siècle. J'estime assez certain qu'elle atteignait à peine 6 000 habitants autour de 1680; que de 7 200 au début du 18e siècle elle retomba à 6 000 en 1730 et peut-être encore en dessous dans les années qui suivirent. Lausanne fournit ainsi le seul exemple, pour notre pays, d'une diminution réelle de population, mais passagère, antérieure à 1750, déjà compensée et même oubliée lorsqu'écrivait Muret. Cela demande une démonstration que nous ne pouvons donner ici.